IJOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 11 — 2008

Séance

du mercredi 25 juin 2008

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : François-Xavier Boillat, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Claude Montavon, Secrétaire du Parle-

Ordre du jour :

- 1. Communications
- 2. Questions orales
- 3. Motion interne no 90 Osons réformer le Parlement. Philippe Rottet (UDC)
- 22. Arrêté approuvant les comptes de la République et Can-
- ton du Jura pour l'exercice 2007
- 23. Rapport 2007 du Contrôle des finances
- 24. Modification de la loi sur la protection des données à caractère personnel (deuxième lecture)
- 4. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura
- 41. Résolution no 112

Modèle de gouvernance de la HES-SO et avenir de la HE-ARC. Paul Froidevaux (PDC)

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

1. Communications

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire du Parlement, Madame la secrétaire, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs, je vous salue tous très cordialement à notre séance de juin et espère pouvoir compter sur votre collaboration afin que nos débats soient fructueux avant notre pause estivale.

Le 31 mai coïncide avec la journée mondiale sans tabac. C'est à cette date également que l'Hôpital du Jura a décidé de mettre en application l'interdiction de fumée tant à l'intérieur des bâtiments que devant les différents sites. Voilà un signe fort de la direction de cet hôpital dans le cadre de la promotion de la santé.

Sans transition, nous aurons tous été convaincus : le parcours de notre équipe nationale de football n'a rien eu d'une promenade de santé. J'espère que vous aurez pu vibrer aux exploits des différentes nations engagées et je me plais au passage à féliciter les organisateurs de Jura Stadium pour les moments intenses que les Jurassiennes et les Jurassiens auront pu partager durant quatre semaines à la patinoire de Porrentruy.

Alors que nous traiterons aujourd'hui le rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura, la remise des certificats aux jeunes de la structure sport-art-études s'est déroulée à Moutier, en étroite collaboration entre les autorités cantonales bernoises et jurassiennes et dans une ambiance très chaleureuse dénotant au passage un signe tangible des relations empreintes d'amitié, d'ouverture, de part et d'autre de la Roche-Saint-Jean.

En ce qui concerne notre séance de ce jour, le Bureau a décidé, à titre exceptionnel, de la prolonger jusqu'à 18 heures environ. De plus, je vous signale que, sur demande du Gouvernement, nous modifions notre ordre du jour de la manière suivante :

- Les points 22, 23 et 24 seront traités directement après le point 3 de notre ordre du jour afin de permettre à Monsieur le ministre des Finances, de la Justice et de la Police, Charles Juillard, de se rendre à l'enterrement de Mme Antoinette Piquerez, épouse de Me Gérard Piquerez, juge au Tribunal cantonal.
- De plus, l'arrêté concernant le subventionnement de la construction d'un centre de formation pratique des métiers du bois par l'Association jurassienne des menuisiers, charpentiers et ébénistes figure au point 38 de notre ordre du jour mais sera sans faute traité cet aprèsmidi.

Sans autre, nous passons au point suivant de notre ordre du jour, à savoir les questions orales mais, avant, vous l'aurez remarqué, vu les chaleurs estivales, je vous autorise à laisser tomber la veste. (*Rires.*)

2. Questions orales

Défense du faucon pèlerin

M. Pierre-André Comte (PS): Une fois n'est pas coutume, je vais ouvrir un chapitre animalier.

J'ai le privilège d'habiter une commune sur le territoire de laquelle niche un couple de faucons pèlerins. Il loge dans une façade que Dieu et les éléments ont érigée en sanctuaire inaccessible, à moins qu'on s'y laisse glisser en rappel à partir de son sommet, ce qui serait une pure abomination.

Heureusement, ces oiseaux sont régulièrement observés et quiconque s'aviserait de les déranger serait à la seconde même soumis à un puissant embarras. Comme on ne badine pas avec l'amour chez Musset, on ne plaisante pas avec la faune aérienne chez mes concitoyens. Des ornithologues veillent au grain, comme les amoureux d'une nature incomparablement belle quand elle est quitte de tout dérangement burnain

Vous avez sûrement déjà observé, Monsieur le Ministre de l'Environnement, l'émerveillement d'une classe d'enfants admirant, dans le matin clair d'une Peute-Roche irradiée de soleil, le vol impétueux d'un faucon pèlerin. Si ne n'est pas le cas, je vous jure que tel spectacle vous réjouit le cœur pour le reste de la journée, et bien au-delà. Cet oiseau exprime la fulgurance et l'harmonie nerveuse d'une inégalable beauté, en un mot la perfection du geste et de l'action.

Dans l'excellent bulletin du WWF, «Le Cramia» du mois de juin, on s'interroge sur l'engagement de l'Etat dans la défense de ce magnifique rapace. M. Philippe Riat pose une question que mon amour intense et fidèle du faucon pèlerin m'incite à vous retransmettre directement : «Il y a beaucoup à faire pour améliorer le sort du faucon pèlerin dans la région», dit l'auteur de l'article. Le canton du Jura en a-t-il véritablement l'intention ? Est-il sensibilisé au destin d'un si bel animal et que peut-il entreprendre afin d'en préserver l'existence et de favoriser l'implantation chez nous ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : L'article publié dans le bulletin du WWF tend à laisser penser que la situation dans la République et Canton du Jura est mauvaise, voire catastrophique. Je me dois ici à cette tribune de corriger cette perception.

En Suisse, plus de deux cents couples de faucons pèlerin vivent actuellement et, dans le canton du Jura, on estime les effectifs à quelque 20 à 30 couples. Cette heureuse progression de la présence du faucon pèlerin est due essentiellement à l'abandon du commerce des jeunes oisillons et de l'utilisation du DDT dans l'agriculture. En effet, dans les années 50, le faucon pèlerin avait quasiment disparu de la Suisse.

Aujourd'hui, le suivi annuel des couples vivant actuellement dans le Canton et le rapport sur les nidifications qui en découlent permettent d'orienter les démarches visant à protéger l'espèce. Le principal facteur de perturbation rencontré aujourd'hui se situe au niveau des activités de loisirs, notamment la varappe et l'escalade. Au vu de cette situation, l'Office de l'environnement informe régulièrement les milieux en question, par l'intermédiaire de l'Office des sports, l'objectif étant d'éviter l'utilisation des sites occupés pendant la période de reproduction. Les dirigeants des milieux concernés se sont déclarés prêts à poursuivre la sensibilisation auprès de l'ensemble de leurs membres. A titre d'exemple de la bonne collaboration entre les différents acteurs, des panneaux, recommandant de renoncer à la varappe jusqu'au 30 juin, ont été posés ces dernières années sur le site bien connu du rocher du Theusseret.

Cependant, le Canton reste convaincu que la démarche volontaire, qui pourrait par exemple se traduire par l'élaboration d'une charte de bonne conduite (ce qui est d'ailleurs proposé dans l'article publié dans «Le Cramia»), pourrait se traduire par une voie plus judicieuse pour éviter au maximum la varappe sauvage surtout et les dérangements dans les sites sensibles. A cet effet, je chargerai l'Office de l'environnement d'approfondir le sujet avec les acteurs concernés afin d'élaborer cette charte et de permettre ainsi de mettre en place des zones de tranquillité durant la période de nidification.

Un rappel : conformément à l'article 42 de l'ordonnance sur la chasse et la protection de la faune sauvage, il est interdit de déranger la faune sauvage de quelque manière que ce soit et des mesures particulières peuvent être prises si la survie d'espèces rares est menacée (ce qui est le cas ici) et mise en péril. Les bases légales existent donc pour prononcer une interdiction d'accès aux sites pendant la période de reproduction.

Nous privilégions l'autre piste mais si la charte de bonne conduite n'est pas conclue ou est inefficace, nous prononcerons alors une interdiction d'accéder aux sites concernés pendant la période de nidification.

J'espère que ces différentes mesures devraient nous permettre, comme vous Monsieur le Député, de toujours nous émerveiller face à ce rapace plein d'élégance et de majesté.

M. Pierre-André Comte (PS): Je suis satisfait.

Sécurité routière sur la route cantonale traversant la SEDRAC à Courgenay

M. Jean-Pierre Bendit (PDC) : La sécurité routière devient de plus en plus préoccupante sur la route cantonale traversant la zone industrielle de la SEDRAC à Courgenay. Le nombre de voitures entreposées chez l'entreprise GEFCO a grandement augmenté ces dernières années.

Deux problèmes se posent aujourd'hui. Le premier est celui du chargement et du déchargement des voitures sur les poids lourds. En effet, il est fréquent de voir plusieurs camions stationnés à cheval sur le trottoir et la route le long de cette société, aussi bien à gauche qu'à droite de la route cantonale. Ces longs véhicules attendent leur tour pour charger et décharger leurs convois, l'espace réservé à cet effet étant occupé par des voitures ou d'autres camions. La situation est d'autant plus dangereuse aux heures de midi où la route est largement fréquentée par les autres usagers de cette route. Le pire a été atteint le jour de la Fête-Dieu où

une dizaine de trains routiers ont stationné durant un jour car, semble-t-il, ils n'ont pas été prévenus de ce jour férié.

Le deuxième problème consiste à voir traverser une partie de ces poids lourds à travers le village empruntant la rue de la Gare au lieu de prendre l'entrée de l'autoroute à la sortie de la zone industrielle côté Cornol.

Le trafic et le stationnement des poids lourds de la société GEFCO doivent être réglés rapidement avant qu'il n'y ait des accidents.

Le Gouvernement est-il disposé à intervenir ? Quel service est compétent pour résoudre ces problèmes et dans quel délai peut-on espérer retrouver une situation normale ?

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Le Gouvernement jurassien n'est pas au courant des désagréments causés par les camions de GEFCO dans la zone industrielle de Courgenay. Il en prend acte.

Ce que je peux peut-être déjà répondre à vos deux questions, c'est qu'en ce qui concerne le chargement et le déchargement de matériel (en l'occurrence de voitures), ils sont autorisés sur le bord de cette route, y compris sur le trottoir pour autant qu'il reste 1,50 mètres pour les passages piétonniers dans ce secteur. Donc, il faudrait contrôler si la signalisation routière correspond à l'attente de la commune notamment et des usagers de la route dans ce secteur.

L'accès au secteur de la gare, là de même, c'est sans doute une question de signalisation routière. Alors, est-ce que la signalisation routière est adéquate? Je ne saurais vous le dire aujourd'hui, Monsieur le Député, et je pense que, de ce côté-là, que ce soit pour le parcage sur la route à côté du parc GEFCO comme l'accès à la gare, il appartient à la commune de s'adresser à la commission de signalisation routière du Canton (c'est au Département de l'Environnement et de l'Equipement que vous la trouvez) pour demander peut-être qu'une meilleure signalisation soit posée à cet endroit-là. Une fois que cette signalisation sera posée, il appartient évidemment à la police de la faire respecter mais ce peut très bien être la police municipale (il y a un agent de police municipale à Courgenay) ou alors la police cantonale dans des cas particuliers.

En ce qui concerne la mésaventure de la Fête-Dieu, il y a plusieurs façons de la résoudre, Monsieur le Député. C'est évidemment d'informer l'entreprise que la Fête-Dieu est encore un jour férié dans le Jura ou alors de supprimer la Fête-Dieu!

 $\ensuremath{\mathbf{M}}.$ Jean-Pierre Bendit (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

Autorisations pour manifestations sur la voie publique

M. Frédéric Lovis (PCSI): Les manifestations sportives sur la voie publique et hors de la voie publique sont désormais soumises à une autorisation délivrée par l'Office des véhicules.

L'organisateur, qu'il s'agisse de manifestations sportives motorisées, de cycles ou pédestres, se doit de remplir un formulaire contraignant avec pas moins de six documents à joindre au dossier. Il doit le faire parvenir à l'Office des véhicules au minimum quatre semaines avant la date prévue. Souvent organisées dans un cadre de bénévolat, on peut

craindre que cette démarche administrative décourage certains organisateurs qui œuvrent pour le développement de leur société ou de leur association.

Le Gouvernement peut-il me préciser quelles sont les raisons et les objectifs de cette nouvelle démarche administrative et si celle-ci s'adresse à tous les genres de manifestations et si des émoluments vont être facturés pour une telle démarche et quelles seront les conséquences pour l'organisateur si le dossier est incomplet ou arrivé hors délai ?

M. Charles Juillard, ministre de la Police: Monsieur le Député, le «désormais» qui introduit votre question est de trop parce que ces autorisations ont été rendues obligatoires depuis bien longtemps, depuis qu'existe l'article 52 de la loi sur la circulation routière. Donc, vous concevrez avec moi qu'il y a très longtemps que ces autorisations sont nécessaires.

Il est vrai que des pratiques différentes ont été appliquées à certains moments et que, suite à une manifestation, l'été passé, ou plutôt une activité motorisée privée (sur un terrain privé) a été dénoncée au procureur, celui-ci a demandé à l'Etat d'être plus vigilant en ce qui concerne l'organisation de ce genre de manifestation. C'est la raison pour laquelle l'Office des véhicules, qui est compétent pour l'autorisation de ce genre de manifestation, a mis autour de la table les différents services de l'Etat qui doivent donner des préavis lors de ce genre de manifestation, qu'elle soit motorisée ou pédestre. Là, cela n'a pas d'importance. Pourquoi, me direz-vous, pour une manifestation pédestre? Et bien parce que, presque toujours, ces manifestations pédestres empruntent, à un moment ou à un autre, une route (principale ou secondaire) ouverte au trafic, pour lesquelles il faut prendre des mesures de sécurité pour le moins et des mesures d'avertissement par une signalisation adéquate aussi. Donc, là, il y a un besoin de vérifier que toutes les mesures soient prises.

Autre élément, si une manifestation, même pédestre en forêt, se déroule, il faut là aussi un préavis de l'Office des forêts. Mon collègue Laurent Schaffter disait tout à l'heure qu'il était interdit de déranger plus que nécessaire la faune sauvage dans la forêt. Cela fait partie de ces éléments d'appréciation que l'Office des forêts doit analyser avant de donner un préavis par rapport à ces différentes manifestations.

Donc, ce délai de quatre semaines est nécessaire pour que les différents services de l'Etat — ce peut être l'Office des forêts, l'Office de l'environnement, le Service des constructions ou d'autres services et notamment l'Office des véhicules qui ensuite donnera sa décision, voire demandera des compléments d'informations parce que toutes les informations ne sont pas forcément données — puissent prendre une décision à temps.

Alors, quelles sont les conséquences de demandes tardives ? Si les services ont le temps d'analyser et de donner leur préavis parce qu'ils ont toutes les pièces, et ils le font systématiquement dans la mesure où leurs moyens le leur permettent, l'autorisation est délivrée. Si les services n'ont pas le temps, et bien l'autorisation ne pourra pas être délivrée et c'est aux risques et périls de l'organisateur que cette manifestation sera organisée.

Qui dit activité administrative dit forcément émolument parce qu'il y a des vérifications qui sont faites, parce qu'il y a des contrôles qui sont effectués par les différents services de l'Etat. Voilà pourquoi ces demandes d'autorisation sont frappées d'un émolument.

M. Frédéric Lovis (PCSI): Je ne suis pas satisfait.

Vaccinations contre la maladie de la langue bleue

M. Thomas Stettler (UDC): Tous les détenteurs de bovins, de moutons et de chèvres ont reçu, il y a un mois, une information et les dispositions à prendre relatives à la vaccination de la langue bleue. Dans cette lettre du vétérinaire cantonal, qui relate les modifications de l'ordonnance fédérale sur la caisse des épizooties, un point m'a fait dresser les cheveux: «Aucune indemnisation ne pourra être prise en compte par la caisse des épizooties pour les cas survenus après la vaccination».

Est-ce qu'un agriculteur, dont le bétail serait touché par la maladie de la langue bleue après vaccination correcte (par exemple à cause d'un vaccin inefficace), devrait payer lui-même les frais de guérison ou la perte de ses animaux ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Il y a certainement, Monsieur le Député, confusion sur les textes législatifs. Ce que vous mentionnez ici concerne les prescriptions de mai 2008 du vétérinaire cantonal relatives à la vaccination obligatoire contre la fièvre catarrhale ovine.

Pour développer un peu plus ce que vous venez de mentionner s'agissant des firmes pharmaceutiques qui produisent les vaccins, elles n'indiquent aucune contre-indication de vacciner à part les animaux malades ou qui n'ont pas atteint l'âge de trois mois. Il n'y a donc pas de restriction concernant par exemple les femelles en gestation, même en gestation avancée, les vaches qui viennent de vêler, etc. L'Institut d'immunologie et d'immunoprophylaxie, garant de la qualité des vaccins utilisés en Suisse, confirme que les vaccins ne leur nuisent pas.

Selon l'ordonnance fédérale sur les épizooties, il appartient aux détenteurs de mettre à disposition des installations de contention du bétail et de prêter, ainsi que vous le savez, main forte pour que la vaccination puisse avoir lieu dans les conditions les meilleures. La vaccination ne devrait donc pas poser de problèmes.

Les vétérinaires travaillent le plus consciencieusement possible. Si l'un d'eux commet une faute professionnelle, il est, si tel est le cas, responsable des conséquences de sa faute

Maintenant, vous parlez de vaccins éventuellement loupés. Qu'est-ce qu'un vaccin loupé ? Est-ce le vaccin qui n'a pas été injecté ? Je vous ai dit que, jusqu'à présent, il n'y a pas lieu d'avoir des soucis à ce sujet.

La vaccination, vous le savez, est obligatoire — c'est une décision du Conseil fédéral — et doit être menée à chef le plus rapidement possible. Le Service vétérinaire — c'est l'objet également de sa note — est conscient des difficultés de vaccination dues à l'estivage du bétail. Les vétérinaires, comme les détenteurs d'animaux, font donc tout leur possible pour que tout se passe au mieux afin de protéger le cheptel contre la langue bleue.

 $\boldsymbol{\mathsf{M.}}$ Thomas Stettler (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

Convention des conventions et rapport du Gouvernement au Parlement sur sa politique extérieure

M. Paul Froidevaux (PDC): La convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantonales et des traités avec l'étranger prévoit à son article 3, alinéa 2, les dispositions suivantes: «Le Gouvernement de chacun des cantons contractants adresse périodiquement un rapport au Parlement sur sa politique extérieure».

Cette convention, signée par les six cantons romands, est entrée en vigueur en avril 2002. A ma connaissance et selon mes sources d'information, aucun rapport n'a jamais été adressé au Parlement depuis l'introduction de cette convention. Le Gouvernement peut-il confirmer si cela est exact ? Si tel est le cas, le Gouvernement entend-il adresser un tel rapport au Parlement et, dans l'affirmative, dans quel délai ?

M. Michel Probst, ministre de la Coopération : Le Jura, ainsi que vous le savez, a été le premier canton suisse à se doter d'un Service de la coopération et d'une commission parlementaire de la coopération, devenue depuis la commission des affaires extérieures.

Jusqu'à ce jour et selon une pratique qui a fait ses preuves, l'information du Parlement se faisait par le biais d'une information directe aux membres de cette commission. Charge à eux ensuite d'en nantir les membres de leur groupe.

Or, la Convention des conventions, ainsi que vous le mentionnez Monsieur le Député, que la République et Canton du Jura a adoptée, prévoit effectivement, en son article 3, qu'un rapport sur la politique extérieure soit périodiquement établi par le Gouvernement et adressé au Parlement. Cette disposition visait principalement les cantons qui ne s'étaient pas dotés d'une commission des affaires extérieures. Du reste, dans la nouvelle mouture de la Convention des conventions, actuellement en discussion, cette disposition n'apparaît plus.

Cela étant posé, Monsieur le Député, je ne m'oppose pas à ce qu'une information régulière, sous forme d'un rapport écrit, soit établie par le Gouvernement. Les modalités d'établissement de ce rapport devraient notamment faire l'objet d'une discussion, au sein de la commission des affaires extérieures.

M. Paul Froidevaux (PDC): Je suis satisfait.

Groupe de travail «Jura 2020»

M. Michel Thentz (PS): A plusieurs reprises, à cette tribune, lors des derniers plénums, il a été question, en particulier par la bouche du ministre Charles Juillard, d'un groupe de travail dénommé «Jura 2020». On peut imaginer que, derrière ce nom de code, se cache une démarche prospective mais nous n'en savons guère plus.

2020, c'est demain, c'est dans un peu plus de deux législatures si celles-ci passent à cinq ans. C'est donc une échéance qui nous intéresse toutes et tous au premier chef.

Merci au Gouvernement de bien vouloir informer le Parlement sur les objectifs, la composition, voire les résultats attendus des travaux de cette commission, et de l'informer également si et quand ceux-ci seront publiés.

M. Charles Juillard, ministre des Finances: Je remercie le député Michel Thentz de pouvoir m'exprimer, pour la première fois, devant le Parlement sur le groupe «Jura 2020» parce qu'effectivement, jusqu'à présent, nous n'avons pas encore eu l'occasion de vous en parler, pour la simple et bonne raison que ce groupe n'a pas encore terminé ses travaux.

«Jura 2020» est un groupe de travail composé de chefs de service de l'administration, que le Gouvernement a mis sur pied et qu'il m'a demandé de présider. Il est composé, de manière très précise, de M. Pierre-Alain Berret, chef du Service de l'information, de M. Jacques Bloque, chef du Service de l'économie, de M. Thierry Bregnard, directeur du CEJEF, de M. Pierre-Arnauld Fueg, chef du Service des contributions, de M. Gérald Kaech, chef du Service des arts et métiers et du travail, de M. Dominique Nusbaumer, chef du Service de l'aménagement du territoire, et de M. Daniel Rüegg, chef de la Trésorerie générale. Ce n'est pas la peine de noter. Si vous le souhaitez, je peux vous transmettre une copie de l'arrêté et vous aurez toutes ces informations dont vous aurez peut-être besoin.

Le mandat de ce groupe de travail est de proposer au Gouvernement des mesures concrètes pour que, d'ici 2020, la population jurassienne se soit accrue de 10'000 habitants, que la moyenne des salaires jurassiens ait atteint la moyenne des salaires suisses et que la moyenne nationale des indices de charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales soit rejointe par la moyenne jurassienne. Vous le voyez, trois objectifs très ambitieux sur une si courte période.

Pourquoi avoir mis sur pied ce groupe de travail? Et bien, le Gouvernement est parti d'un constat qu'il a fait - et c'est à cette occasion-là que j'ai déjà pu m'exprimer - de voir les problèmes que nous rencontrions, notamment en matière de rentrées fiscales. Et, sur cette base-là, nous nous sommes posé un certain nombre de questions, auxquelles nous avons des réponses partielles ou pas de réponse du tout. Le Gouvernement a dit que le constat est extrêmement difficile à faire, qu'il est extrêmement difficile à comprendre, notamment aussi s'agissant de l'évolution de la démographie. Parce que si les recettes fiscales, notamment des personnes physiques, n'augmentent pas, c'est certainement parce que l'assiette fiscale n'arrive pas à s'élargir. Et c'est dans ce cadre-là que le Gouvernement souhaite obtenir des propositions concrètes pour augmenter la population jurassienne et évidemment, à travers cela, aussi l'assiette fiscale, que ce soit au niveau du nombre de contribuables, de la qualité de ces contribuables et puis également de l'augmentation de la masse salariale moyenne pour essayer de la faire approcher du niveau suisse. C'est une question d'attractivité pour le Canton, une question de survie à long terme pour le Canton et le groupe de travail a rendu un premier rapport intermédiaire au Gouvernement.

Le Gouvernement a mandaté le groupe pour lui formuler des propositions dans les axes que ce groupe a définis et qui ont été approuvés par le Gouvernement. Je ne vous en dirai pas plus aujourd'hui. Il vous faudra prendre un peu de patience, jusqu'à la fin de l'année en tout cas, pour que le groupe de travail puisse continuer à formuler ses propositions et les remettre, au travers d'un rapport final, au Gou-

vernement. Ensuite de quoi le Gouvernement ne manquera pas d'en informer le Parlement et la population parce qu'il est convaincu qu'il doit y avoir un électrochoc dans la classe politique jurassienne, dans la population jurassienne, pour se rendre compte de la situation vers laquelle nous allons si nous ne faisons rien, raison pour laquelle le Gouvernement ne veut pas baisser les bras mais veut véritablement tenter quelque chose de fort et d'important pour inverser ces tendances.

M. Michel Thentz (PS): Je suis satisfait.

Substitution d'amendes en peine privative de liberté

M. Germain Hennet (PLR): Souvent, suite à un mandat de répression, en principe pour un dépassement de vitesse par rapport à la vitesse maximale signalée, le tribunal ou le juge d'instruction fixe à titre général ou pour certains genres de véhicules, après bien entendu déduction de la marge d'erreur inhérente aux appareils de mesure, des amendes qui, en cas de non-paiement, peuvent être transformées en peine privative de liberté d'un ou de plusieurs jours.

Qu'en est-il en pratique dans notre Canton? Les cas de substitution d'amende en peine privative de liberté sont-ils nombreux? Comment cette transformation s'effectue-t-elle? Ou comment ces peines sont-elles exécutées? Vous me direz que cela fait trois questions. Alors, c'est surtout la manière dont ces peines sont exécutées qui est intéressante et je vous remercie de votre réponse.

M. Charles Juillard, ministre de la Justice: En ce qui concerne la transformation des amendes impayées – puisque c'est bien de cela dont il s'agit si j'ai bien saisi le sens de votre question, à ne pas confondre avec les jours-amende qui sont de nouvelles peines prévues dans le Code pénal depuis le 1^{er} janvier 2007 – il est vrai qu'une amende qui est impayée après moult tentatives de recouvrement, que ce soit par la voie de la poursuite ou par d'autres moyens, le juge qui a prononcé la peine peut la transformer en jours d'arrêt (30 francs par jour d'arrêt). Vous divisez le montant de l'amende par 30 et vous arrondissez au jour inférieur. Donc, s'il y a une virgule, on en reste au jour entier et on fait cadeau de la virgule au justiciable.

Ces peines sont purgées dans les prisons jurassiennes. Elles peuvent l'être soit, en fonction du nombre de jours, d'une traite, soit en journées séparées, respectivement en tout cas en semi-détention (donc en travaillant la journée et en se rendant à la prison le soir).

Combien de cas dans le Jura ? Je n'en ai aucune idée. Je ne peux pas vous le dire mais il faut que vous sachiez que cette pratique a changé mais qu'on vit encore avec cette possibilité-là par rapport aux anciennes peines prononcées, aux anciens commandements de payer, aux anciennes amendes prononcées et que, depuis le 1^{er} janvier 2007, avec le nouveau Code pénal, le juge fixe d'emblée quand il prononce une amende, en disant : «C'est une amende de tant et, au cas où il n'y a pas paiement de l'amende, c'est automatiquement un certain nombre de jours de détention à effectuer».

Voilà, Monsieur le Député, ce que je peux répondre à votre question. Si vous voulez d'autres détails ou d'autres informations à ce sujet, je vous suggère d'attendre la rencontre que votre commission (de la justice) aura avec le Tribunal cantonal à l'occasion de la présentation de son rapport annuel pour peut-être aborder de manière plus pragmatique la pratique des autorités jurassiennes en la matière et aussi en ce qui concerne les jours-amende, qui posent un certain nombre de problèmes.

M. Germain Hennet (PLR): Je suis satisfait.

Libre circulation et pression sur les salaires

M. Patrice Kamber (PS): La question de la libre circulation entre l'Union européenne et la Suisse est à nouveau inscrite à l'ordre du jour politique. Suite à la décision des Chambres fédérales, le sujet sera tranché (probablement en 2009) au travers d'une seule question posée aux citoyennes et aux citoyens helvétiques.

Si on peut se réjouir de l'esprit d'ouverture qui a prévalu lors des précédents scrutins, la question de la pression sur les salaires reste un souci légitime des employés locaux.

Depuis plusieurs années déjà, nous demandons que des mesures fermes soient prises pour empêcher les dérives de sous-enchère salariale. Les réponses qu'on nous a fournies se voulaient rassurantes : tout va bien, les entreprises jouent le jeu, leurs employés ne seront pas perdants.

Le fait est que l'embellie économique ne s'est toujours pas répercutée au niveau des salaires. La preuve se trouve inscrite — et on pourra le voir aujourd'hui — dans les comptes cantonaux qui voient le bénéfice des entreprises bondir tandis que les salaires des employés plafonnent, voire régressent. Le succès des uns est pourtant directement dépendant de l'effort fourni par les autres.

Pire encore, Mme Leuthard, conseillère fédérale en charge du Département de l'Economie, a admis récemment, lors d'un débat aux Chambres, que, dans certains corps de métiers situés dans l'Arc jurassien, les salaires d'embauche des frontaliers ont baissé de 5 % entre 2004 et 2006. Elle a ajouté qu'un groupe de travail Confédération-Neuchâtel-Jura analyse ce phénomène, selon elle unique en Suisse. Le Gouvernement peut-il nous renseigner sur l'état d'avancement des travaux de ce groupe de travail ?

D'autre part, le Gouvernement ne pense-t-il pas qu'il est grand temps qu'il agisse fermement auprès de certaines entreprises pour leur faire comprendre que les moutons noirs de l'économie jurassienne discréditent les autorités politiques et le patronat ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie: Suite à une rencontre sollicitée par le groupe de travail 2020 (dont on vient de vous parler) avec Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard, le Seco a décidé de lancer une étude sur les effets de la libre circulation des personnes dans les régions frontalières des cantons du Jura et de Neuchâtel. Cette étude sera menée en étroite collaboration avec les services cantonaux concernés, soit, pour le Jura, le Service des arts et métiers et du travail et le Service de l'économie.

Il est demandé d'examiner notamment les effets économiques généraux en matière d'évolution des salaires et des conditions de travail ainsi que du chômage et d'analyser également la problématique de la main-d'œuvre frontalière, son évolution et ses effets sur le plan économique et social. L'étude vient d'être lancée et le rapport devra être livré pour l'automne prochain.

M. Patrice Kamber (PS): Je suis partiellement satisfait.

Economies d'énergie et cours de conduite automobile

M. Pascal Prince (PCSI): Les économies d'énergie sont une nécessité et, même si c'est une évidence, il faut souvent réapprendre à mieux utiliser les ressources à disposition. Certaines habitudes sont ancrées dans la normalité quotidienne alors que, si l'on y pense, il suffit d'un peu de bonne volonté et de nouvelles habitudes peuvent changer la façon de faire de tout un chacun!

L'une des sources de gaspillage qui prend désormais une toute autre dimension est la conduite automobile. Les véhicules de nouvelle génération sont conçus pour pouvoir être utilisés de manière parcimonieuse, encore faut-il en avoir conscience. La 5^e est trop souvent oubliée, voire la 6^e et, désormais, même une 7^e vitesse est proposée sur un véhicule très récent.

Il existe de nombreux cours à disposition pour apprendre ou réapprendre à conduire de manière «éco» (comme écologique et économique). Les économies potentielles se situent entre 10 % et 15 % de la consommation.

J'en arrive à ma question : les chauffeurs de la République (cantonniers, policiers, ambulanciers entre autres) ontils ou vont-ils suivre un de ces cours, à l'instar de ce qui se passe chez notre voisin, le canton de Neuchâtel ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement : La question du député Prince est effectivement d'actualité en ces jours où les prix du carburant crèvent le plafond.

Monsieur le Député, vous faites certainement mention de la conduite (excusez-moi) «Eco-Drive». Je me permets d'utiliser au moins une fois le terme anglais dans la mesure où c'est une marque déposée. C'est une méthode de conduite, vous l'avez dit Monsieur le Député, à la fois écologique et économique. Alors, pour ne pas vous choquer, je vais par la suite l'appeler «Eco-Conduite».

En utilisant les hauts rapports de vitesse, en accélérant franchement, bref par toute une série de petites modifications des habitudes au volant, il est possible d'économiser jusqu'à 10 % de carburant et de limiter l'usure des véhicules. Bien entendu, cela contribue à préserver le climat et cela permet aussi de réaliser des économies non négligeables.

Vous avez posé la question s'agissant de l'administration jurassienne. Pour l'heure, hormis quelques collaborateurs qui l'ont fait pour leur propre intérêt et certains gendarmes qui y ont été formés dans le cadre de l'école d'aspirant, il n'a pas été organisé de formation de ce type au sein de l'administration jurassienne.

Les nouveaux conducteurs, dans le cadre du permis de conduire, sont d'ailleurs instruits et testés sur l'application de cette méthode. Il paraît donc tout à fait judicieux que les collaboratrices et les collaborateurs de notre administration soient formés à ce type de conduite. Aussi, je vais proposer au Service du personnel, en lien avec l'Office des véhicules qui connaît bien cette problématique et dispose en son sein d'un instructeur «Eco-Conduite», d'organiser des cours pour les collaborateurs qui utilisent fréquemment les véhicules de l'Etat ou leur véhicule privé dans le cadre de leur activité professionnelle.

Je souhaite également encourager tous les automobilistes à s'approcher de l'ATE, du TCS ou du centre TOP-Conduite à Develier, qui offrent des journées de formation sur l'éco-conduite. C'est un plus pour l'environnement et un moins dans nos dépenses. Par exemple, selon le prospectus dont je dispose ici, une conduite écologique permet d'atteindre une économie de quelque 150 francs par an et ce n'est pas négligeable.

M. Pascal Prince (PCSI): Je suis satisfait.

Information et prévention concernant les pesticides

M. Hubert Godat (VERTS): Le samedi 14 juin dernier, «Le Quotidien Jurassien» titrait en première page, sur la nécessité d'éviter les herbicides, «un geste pour l'environnement». On nous apprend (ou on nous rappelle) que la loi suisse interdit les pesticides sur les routes, les chemins et les places publiques en Suisse depuis 1996 et que cette interdiction a été étendue au domaine privé en 2001. Car ils sont très grands les risques que les produits — j'allais dire les poisons — phytosanitaires font courir à leurs utilisateurs, à l'environnement et à la santé de la population : nos cours d'eau en sont régulièrement contaminés et on en trouve des traces dans nos eaux de boisson.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, la législation jurassienne est subordonnée à la législation fédérale, ce qui limite notre marge de manœuvre (si tant est que nous voulons changer quelque chose). Mais je crois le Canton et son Office de l'environnement sincères dans leurs efforts d'information tous azimuts et de répression d'abus notoires.

Cependant, j'aimerais mentionner deux axes sur lesquels il est en notre pouvoir d'agir pour limiter un tant soit peu les dégâts, en attendant l'heure bénie où nous aurons appris à travailler avec la nature plutôt que contre elle.

- 1° L'Office de l'environnement finance l'élimination des poisons phytosanitaires que les particuliers ramènent dans les centres régionaux de collecte de déchets spéciaux. En application du principe «pollueur-payeur», le Canton se retourne-t-il contre les fabricants pour qu'ils assument jusqu'au bout leurs responsabilités ? Si ce n'est pas le cas, compte-t-il le faire ? Vous l'aurez compris, ce geste aurait une portée symbolique forte, qui compterait tout autant que l'argent.
- 2° Au risque de froisser le principe quasi divin de la liberté de commerce, le Canton peut-il envisager, par souci de sécurité publique, d'inviter les commerces ou de les sommer si c'est en son pouvoir de placer les plus dangereux de ces poisons en vente libre dans des armoires sous clé, sous la responsabilité d'un vendeur qualifié qui rend les clients attentifs à la dangerosité des produits phytosanitaires ? Ne me dites pas que c'est déjà le cas. J'étais hier dans un gros bourg d'Ajoie et j'ai vu que l'armoire qui contenait les produits les plus dangereux, suffisants à empoisonner l'Ajoie toute entière...

Le président : Concluez, Monsieur le Député!

M. Hubert Godat (VERTS): Je conclus... Ces produits étaient dans une armoire vitrée, entrouverte, avec la clé dessus, à la portée de tout enfant curieux.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement: La question des herbicides, effectivement, est revenue à la surface suite à différents événements qui se sont produits ces dernières semaines. En particulier, une entreprise privée a déversé des litres et des litres d'herbicides tout au long d'un ruisseau, quasiment dans le ruisseau, et nous avons demandé que les entreprises ou les privés qui, dorénavant, utilisaient de manière illégale ces produits soient dénoncés. Nous tenons maintenant, et cela est admis à l'Office de l'environnement, que chaque cas doit être dénoncé de manière à ce que cela ne se reproduise plus.

En ce qui concerne l'information, l'Office de l'environnement organise les «mercredi de l'environnement» à l'adresse des conseillers communaux jurassiens. Ils ont été relancés dernièrement. Il est également prévu d'inscrire, dans un de ces «mercredi de l'environnement», la problématique de l'utilisation des herbicides et d'informer les conseillers communaux, en particulier les employés communaux, à ce sujet.

Vous avez posé une question sur la taxe. Alors, là, j'ai un peu du mal à vous répondre. Probablement que lorsqu'on achète un tel produit, dans le prix que nous payons devrait figurer une taxe qui devrait permettre l'élimination de ces produits. Monsieur le Député, je ne peux pas vous répondre ici à la tribune. Je vais procéder aux vérifications mais il me paraîtrait logique, effectivement, que si l'Etat contribue financièrement à l'élimination de ces produits, il soit indemnisé par les producteurs de ces produits. Je vais vérifier.

En ce qui concerne la présence visible de ces produits, que vous qualifiez de poisons, je pense qu'on ne doit pas vendre du poison dans les commerces jurassiens mais, enfin, vous les qualifiez de poisons et cela peut l'être effectivement. Je vais faire vérifier. Cela concerne aussi également mon collègue Michel Probst et l'Economie. Si des risques se présentent, on pourra inviter les commerces à placer ces produits sous clé, comme certains le sont déjà.

M. Hubert Godat (VERTS): Je suis satisfait.

Protection des animaux

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS) : La protection des animaux dans le canton du Jura n'est pas une sinécure. De nombreux bénévoles œuvrent sur le terrain, en y mettant très souvent de l'argent de leur propre poche pour compenser les déficiences de l'Etat!

Alors que la loi concernant la taxe des chiens, en vigueur depuis 2002, stipule que l'Etat reçoit des communes un montant de 10 francs par chien et, à l'article 12, alinéa 2, que: «La part cantonale de la taxe des chiens est affectée prioritairement à l'exploitation d'une ou de plusieurs centres d'accueil temporaires pour petits animaux de compagnie et ensuite à des fins de protection des animaux», nous constatons que ces exigences légales ne sont pas respectées. Sur la base des données du Service vétérinaire cantonal, nous savons que l'Etat a versé 145'000 francs à des prestataires de services de 2003 à 2007. Mais, par contre, l'Etat a récolté en moyenne 65'000 francs par année, ce qui correspond à 325'000 francs environ. Une différence de 180'000 francs n'a apparemment pas été utilisée en vertu des exigences légales.

Quelle affectation a connu cet argent et sera-t-il rendu – ce pour quoi il a été perçu – à la protection des animaux ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie: Effectivement, Madame la Députée, j'ai reçu encore, la semaine dernière, les représentants d'une nouvelle association. Je me réjouis que l'ensemble de ces bénévoles participent aux actions dont vous parlez et, d'autre part, que ces bénévoles aient décidé de se réunir.

J'ai signé un accord de prestations avec la nouvelle association et, s'agissant des différents points dont vous parlez, j'ai bien mentionné que je vais reprendre l'étude des répartitions financières et leur donner des indications. Cela dit, par rapport au montant et sans le détailler maintenant puisque je vais reprendre ce dossier, il est évident que l'ensemble du montant ne peut pas être donné comme cela puisque certaines parties de ce montant doivent être affectées à un travail administratif, à un travail également du vétérinaire dans le terrain par rapport à la protection dont vous parlez. Je vais voir s'il y a possibilité d'aider l'association, en tous les cas dans le domaine du démarrage puisque cette association est nouvelle. Il n'y a pas possibilité de tout affecter puisque cela émarge notamment à d'autres éléments légaux.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS) (de sa place): Ce n'est pas ma question!

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Et bien, votre question est de voir comment l'on pourra affecter ces montants ...

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS) *(de sa place)* : Ce qu'on en a fait avant ?

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : ... je viens de vous dire qu'on va regarder cela.

Mme Lucienne Merguin Rossé (PS): Je ne suis pas satisfaite.

Le président : Nous allons passer au point 3 de notre ordre du jour mais, avant cela, vous aurez remarqué que notre scrutateur Fritz Winkler est absent, tout comme les deux scrutateurs suppléants. Nous allons donc devoir désigner un scrutateur pour cette matinée. Le groupe libéralradical nous propose Monsieur le député Gabriel Schenk. Est-ce qu'il y a d'autres propositions pour officier en tant que scrutateur pour cette matinée ? Ce n'est pas le cas. Donc, j'invite Monsieur le député Gabriel Schenk à rejoindre son collègue Queloz afin d'officier comme scrutateur aujourd'hui et je l'en remercie.

3. Motion interne no 90 Osons réformer le Parlement Philippe Rottet (UDC)

Il ne se passe guère de mois sans qu'un député ou un autre dépose qui un postulat, qui une motion, qui une initiative et propose ainsi une mini-réforme de nos institutions. Pour mémoire, nous pouvons citer la constitution d'un seul cercle électoral, la modification de la durée de la législature, la diminution du nombre de députés ou encore la modification de l'arrêté fixant les indemnités parlementaires.

Il est à souligner que, pour la quasi-totalité des modifications proposées, l'aval du peuple est nécessaire. Par conséquent, seul un Parlement uni a des chances de l'emporter en votation populaire.

Il faut savoir qu'il y a dix ans, une commission a été créée. Celle-ci avait pour tâches d'examiner les possibilités de réformer le Parlement. Toutes les hypothèses ou presque ont été répertoriées, suggérées et couchés sur le papier. Malheureusement, ces belles intentions en sont restées à ce stade. Aucune proposition n'a finalement été retenue.

Au vu des nombreuses suggestions énumérées ci-contre, nous proposons au Parlement la mise sur pied d'une commission (par exemple la commission de la justice) afin d'éviter le saucissonnage mais bien plutôt d'analyser tous les paramètres et d'obtenir, pourquoi pas, un consensus sur un certain nombre de points cités en marge.

M. Philippe Rottet (UDC), président de groupe : Faut-il réformer une institution à peine vieille de trente ans ? Certains diront que cette institution ne fonctionne pas si mal que cela.

Permettez-moi déjà de vous dire qu'il y a une bonne dizaine d'années, une commission avait été constituée. Elle s'appelait, du nom de son président, la commission «Laville», et elle avait planché sur le dossier. Cette commission avait élaboré un certain nombre de pistes. La plupart de ces pistes ont été laissées de côté mais il en reste tout de même un dossier (ce petit dossier-ci) intitulé «Réforme du Parlement». Je vous en donne connaissance. Il contient huit pages. Je ne vous donnerai pas connaissance des huit pages mais des quelques points que cette commission a étudiés voici dix ans.

Il s'agissait de la composition déjà du Parlement, de son nombre de députés et de ses suppléants, de la répartition des sièges de députés entre les circonscriptions électorales, du cumul des candidats, de l'apparentement et de sous-apparentements, de la durée de législature, de l'élection du Gouvernement, de la limitation des mandats, de la fréquence des séances plénières, et j'en passe. Ce sont les principales.

Entretemps, que s'est-il passé ? Et bien, nous constatons un peu partout qu'il y a, au niveau cantonal, un amaigrissement du Parlement. Passablement de cantons, qu'ils soient alémaniques ou romands, ont diminué de façon drastique le nombre de leurs députés. Il s'agit de penser à Vaud, à Fribourg, à Berne, à Zurich et à certains cantons de Suisse centrale. Cela a même fait des émules puisque, il y a moins d'un mois, la commune de Delémont a décidé, elle aussi, de diminuer le nombre de conseillers de ville et de conseillers communaux. Il en va de même, semble-t-il, en Ajoie où l'on se penche également sur la question, que ce soit à Porrentruy ou dans les communes environnantes.

D'autre part, il ne faut pas oublier que, depuis dix ans également, un certain nombre de députés ont déposé des interventions. Je commencerai par le Gouvernement qui estime, dans son programme de législature, que quatre ans, c'est trop peu et qu'il faudrait passer à cinq ans. Dans un deuxième temps, nous voyons que certains députés ont déposé des motions (demandant par exemple un seul cercle électoral) ou qu'une initiative est pendante (intitulée «40 députés, ça suffit»). Il y a même un autre député qui estime que certaines professions sont mal ou plus du tout représentées. Est-ce qu'il ne faudrait pas, dans ces circonstances, peut-être se poser la question — parce que cela existe dans

d'autres parlements cantonaux – que les gens siègent par exemple à d'autres heures ? Certains commencent à siéger le soir pour permettre justement à ces professions, pourquoi pas, d'être représentées.

Ce qui nous fait dire qu'aujourd'hui, plutôt que de prendre un élément puis, dans quelques mois, un deuxième élément, ne faudrait-il pas créer, non pas recréer une commission telle qu'on l'avait mais tout simplement se dire que, finalement, ce document existant - on ne va pas réinventer la roue - pourrait être remis entre les mains d'une commission existante, par exemple la commission de la justice, quitte à lui adjoindre n'est-ce pas une personne s'il devait manquer dans cette commission de la justice un membre d'un groupe politique? Pourquoi ne pas revoir cela? Et je pense qu'en six mois on aurait fait le tour et qu'il n'y aurait pas lieu de désigner, comme je vous le dis, une nouvelle commission et qu'il n'y aurait pas lieu non plus de prévoir de nouveaux frais. Mais nous pensons que de le faire d'une manière «in globo» plutôt que séparée, ce serait tout à l'avantage de notre institution parce que, de toute manière et quoi qu'il en soit, on devra aborder un certain nombre de problèmes, à savoir ne serait-ce que la durée de la législature ou ne serait-ce que, si cette initiative populaire devait aboutir, on devrait étudier à notre tour s'il n'y a pas lieu, dans ces circonstances-là, peut-être de prévoir un contreprojet. Et je pense que ce serait peut-être à ce moment-là déjà un peu tard d'y songer et nous proposons de revoir cela maintenant dans son ensemble.

C'est ce que nous proposons aujourd'hui, ni plus ni moins, par cette motion et je vous demande bien sûr, bien entendu, de l'accepter. Je vous en remercie.

M. Pierre-André Comte (PS) : Sur le principe, la motion de Monsieur le député Rottet est pertinente. En effet, les diverses propositions portées à notre connaissance pourraient être examinées en bloc, ce qui serait la meilleure manière de nous assurer de la cohérence requise au cas particulier. Pour mémoire, le groupe socialiste a déposé plusieurs interventions dans le sens d'une réorganisation de l'institution parlementaire depuis le début de la législature. Ces interventions ont connu des fortunes diverses ou doivent encore être traitées par le plénum :

- motion pour une circonscription électorale unique (vous l'avez relevée);
- motion pour l'accès facilité des salariés du privé à l'activité parlementaire;
- motion pour une clarification relative à l'activité parlementaire:
- interpellation pour l'allongement de la durée de la législature à cinq ans.

Personne ne remet en cause la nécessité de veiller à la préservation ou au renforcement des prérogatives du Parlement au gré des aménagements utiles, notamment si l'on regarde les choses à l'aune de l'évolution du fédéralisme. L'organisation institutionnelle de la Suisse évolue en effet et, avec elle, les rapports entre cantons. A l'heure où les grandes agglomérations rêvent de conquérir leur propre siège au Conseil des Etats, le principe de subsidiarité corsète de plus en plus souvent les souverainetés cantonales et les subordonne à une coopération contraignante. Ainsi, la révision de la Convention des conventions, ce dispositif complexe dont découle le régime concordataire intercantonal, a-t-elle mis en évidence la fragilisation du rôle du Parlement. Un pouvoir intermédiaire s'impose peu à peu dans la verticalité des rap-

ports institutionnels, qui relègue petit à petit les législatifs cantonaux à un rôle subalterne.

Il y doit y avoir sursaut, nous en convenons aisément. Ce sursaut doit certes se produire d'abord au sein des groupes politiques, puis au cœur des commissions parlementaires, par la qualité de la réflexion, l'imagination aussi, la volonté surtout d'agir pour le bien commun avec les outils à disposition, en excluant les préventions politiciennes. Par un remodelage de l'organisation elle-même, c'est une évidence.

Au passage, Monsieur le Député, confier ce type de réflexion à une commission permanente ne serait, à mes yeux, pas la bonne solution. Car, pour en revenir précisément à ce formidable mouvement institutionnel qui se produit aujourd'hui en matière de coopération intercantonale, il serait inopportun de charger les commissions ordinaires de nouvelles attributions, en particulier de celles qui portent sur le fonctionnement de l'institution ou sur ses engagements extra-muros. Le Parlement est un édifice perfectible, c'est bien exact, mais il ne doit jamais être l'objet d'accommodements qui en ruinent l'assise, le rayonnement ou encore la prééminence.

Il faut au surplus imaginer que la commission pourrait aborder des questions plus cruciales comme une meilleure association du Parlement à la planification financière et au programme de législature, définis de manière quasi exclusive par le Gouvernement. Une commission spéciale s'imposerait à coup sûr dans cette perspective-là.

Cela dit, Monsieur le Député, ce n'est pas l'envie qui nous manque d'accepter votre motion. Mais il y a un obstacle à son approbation et je vous en livre très brièvement le fond. Cette réflexion ne peut manquer d'être directement ou indirectement - plutôt directement d'ailleurs - liée à celle portant sur le partage de souveraineté avec le Jura méridional, ce partage constituant en lui-même un bouleversement radical de l'organisation de l'Etat, avec ce que cela suppose de changements en termes de redéfinition des tâches et de «redistribution» politique territoriale. A ce propos, une problématique telle que nous l'avons soulevée dans notre motion pour l'établissement d'un contrat-association avec la ville de Bienne serait inévitablement abordée. Or, nous avons accepté la transformation de la motion en postulat précisément en raison du fait qu'il ne fallait pas perturber le processus en cours, dans le cadre duquel agit l'Assemblée interjurassienne.

Voilà, Monsieur le Député, mes chers collègues, le point de vue du groupe socialiste, dont on aura compris qu'il est positif sans être l'expression d'une approbation. Nous préconisons une «mise en réserve» de la motion UDC, réserve qui, en la matière, ne peut être politiquement avalisée que par son rejet formel.

Sachant, pour conclure, que notre interpellation sur l'allongement de la législature a trouvé une suite dans un message spécifique du Gouvernement et que les motions sur l'accès facilité au Parlement et sur la clarification relative à l'activité parlementaire des enseignants ne perturbent en rien l'ordonnancement du débat institutionnel sur le partage de souveraineté, nous ne voterons pas la motion interne no 90. Je vous remercie de votre attention.

M. Alain Schweingruber (PLR), président de groupe : La motion interne no 90 demande la mise sur pied d'une commission, puis cite nommément la commission de la justice – ce qui nous paraît un peu ambigu, voire même contradictoire – afin «d'éviter le saucissonnage» dans l'analyse des dispositions légales ou constitutionnelles qu'il s'agirait de modifier.

Il y a dix ans en effet, une commission spéciale — on l'appelait aussi, si vous vous en souvenez, la commission «Halloween» ! — avait effectué un large tour d'horizon des modifications potentiellement envisageables de notre système et le Parlement avait clairement décidé de ne pas donner suite à ses propositions.

Aujourd'hui, cette motion interne nous demande de désigner une commission, sans mandat particulier. En effet, la motion interne ne contient aucune conclusion spécifique, aucune ligne directrice, ne donne aucune piste et ne fournit aucun argument. Devant une telle situation, désigner une commission sans mandat ou donner à la commission de la justice un mandat à ce point indéfini et imprécis et trop vague ne nous paraît dès lors pas adéquat. Nous ne pourrons dès lors malheureusement pas soutenir cette motion interne, quand bien même, à la base, nous pourrions imaginer que certaines institutions puissent être modifiées. Mais je crois que donner un blanc-seing à une commission, sans mandat précis, n'est pas adéquat et nous ne pourrons donc pas soutenir cette motion interne.

M. Pierre Lièvre (PDC) : La motion déposée par notre collègue Philippe Rottet séduit à plus d'un titre. Elle vise en effet à mener une réflexion en profondeur sur notre institution parlementaire afin de l'améliorer et d'en augmenter l'efficacité. De ce point de vue-là, la motion interne no 90 mérite toute notre attention.

Par ailleurs, l'acceptation de cette motion aurait pour effet, nous semble-t-il positif, d'éviter de pratiquer des «miniréformes institutionnelles», tant il apparaît évident qu'une refonte globale de notre Parlement est plus intéressante que de simples retouches ponctuelles et inévitablement incomplètes.

Cela étant posé, nous ne pouvons nous dissuader de la réelle intention que poursuit l'auteur de la motion, à savoir le renforcement de la représentativité électorale de l'UDC au sein de notre Parlement. Mathématiquement et logiquement, la constitution d'un seul cercle électoral, voulu expressément par le motionnaire, accroît la force électorale de l'UDC. A l'époque, ce point avait déjà été débattu dans le cadre d'une motion déposée par le même auteur et n'avait pas trouvé l'aval des députés.

Les circonstances ont-elles été aujourd'hui notablement modifiées au point de justifier l'acceptation d'une telle motion ? A notre avis, le découpage électoral actuel doit être maintenu car il garantit au mieux la représentativité des régions et des partis.

Par ailleurs et si l'on devait suivre le raisonnement du motionnaire, il y aurait lieu de procéder à une modification partielle de notre Constitution et de nos lois d'application, ce qui prendrait beaucoup de temps et, surtout, ne répond pas forcément à une priorité actuelle. N'oublions pas en effet que notre Constitution, qualifiée de moderne et innovatrice par les spécialistes de l'époque, n'est vieille que de trente ans, ce que, du reste, le motionnaire a souligné en préambule de son intervention.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC, dans sa grande majorité, vous invite à rejeter cette motion interne.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI): Le groupe chrétiensocial indépendant va refuser d'adopter la motion interne de Monsieur Rottet. Les principales raisons ont été prononcées par mes trois prédécesseurs. Nous mettons surtout l'action sur les décisions éventuelles que nous devrons prendre suite au rapport de l'Assemblée interjurassienne. Nous n'aimerions pas trop figer davantage les institutions au moment où des modifications très importantes pourraient survenir.

Nous rejoignons aussi en partie les propos du député Lièvre s'agissant de certains aspects de la motion interne, de certains thèmes à étudier, notamment le découpage électoral. Beaucoup de raisons nous incitent donc à refuser sans autre cette motion interne. Je vous prie d'en faire de même.

M. Rémy Meury (CS-POP), président du groupe CS-POP+VERTS: Le constat fait par notre collègue Philippe Rottet est correct, à savoir que beaucoup de dispositions concernant le fonctionnement du Parlement ont été ou sont contestées. De ce point de vue, une mise à plat de ce fonctionnement pourrait avoir un intérêt. Mais les tentatives passées nous incitent à un peu de prudence quant à l'efficacité de telles démarches. Vous avez fait allusion au rapport de la commission «Laville» tout à l'heure, qui est le dernier en date. Celui-ci n'a même pas été discuté en plénum et je crois qu'il doit remplir un tiroir à moins que, lors d'un déménagement, il ait été perdu dans les eaux de Morépont! Quelques-unes de ses conclusions refont surface précisément, parfois à travers diverses propositions, que ce soit sur le plan parlementaire (vous l'avez fait vous-même) ou dans le débat politique plus général.

Les exemples cités dans votre motion interne font penser que celle-ci a été déposée ou trop tard ou trop tôt. Il faut rappeler que l'idée d'un cercle électoral unique, de même que la modification de l'arrêté fixant les indemnités parlementaires ont été rejetées par le Parlement dans un passé très récent. Pour ce qui est de la durée de la législature et de la diminution du nombre de députés, des projets sont en cours. Le Gouvernement vient de lancer une consultation sur le premier sujet, une initiative populaire a été lancée concernant le second aspect. Et je ne parle pas de l'offre de partage de souveraineté évoqué par Pierre-André Comte, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure.

Revenir sur des options refusées récemment n'est pas véritablement une bonne idée. Et mener une réflexion sur des thèmes qui connaîtront une sanction prochainement n'est pas non plus du meilleur effet. La commission chargée de mener cette réflexion serait en fait limitée par ces réalités dans son travail. Ou alors elle accepterait le risque de travailler pour rien.

Ce sont les raisons qui font que nous ne soutiendrons pas la motion interne de l'UDC, ce qui ne veut pas dire que nous sommes opposés à une réflexion plus approfondie sur le fonctionnement du Parlement. Mais cette réflexion devra se tenir sur la base des éléments nouveaux connus. La suite qui sera donnée à l'initiative sur la diminution du nombre de députés est l'élément principal avec l'offre de partage de souveraineté. Si le Parlement propose de donner suite à l'initiative ou s'il propose simplement de la soumettre au vote populaire sans contre-projet, il devra forcément indiquer les raisons de son choix. Sur la faisabilité ou non du projet, en s'intéressant aux économies réelles que représenterait une telle formule, par exemple, sera-t-il possible de conserver le système d'indemnités actuel. En s'intéressant aussi au

maintien des cercles électoraux actuels. Sur ces sujets, et l'on peut penser ce que l'on veut des propositions de l'AlJ, nous aurons aussi à en tenir compte dans ce débat.

La dernière possibilité qui s'offre au Parlement est de soumettre l'initiative au vote populaire mais en lui opposant un contre-projet. Ce ne sera pas trop tard pour y penser puisqu'il y a deux ans pour la réalisation d'une initiative. Et, là, la commission qui aura à traiter de l'initiative pourra pousser la réflexion dans le sens où vous le souhaitez. Je le répète, nous ne sommes pas opposés au principe de la demande de la motion interne mais les projets en cours sur le sujet, que nous ne maîtrisons pas pour l'heure, font que nous vivons sans aucun doute le plus mauvais moment pour l'accepter.

M. Philippe Rottet (UDC), président de groupe : Vous dites, Monsieur Meury, et vous n'êtes pas le seul, que ce n'est pas le bon moment. Cela me fait penser à un ouvrier qui demande une augmentation de salaire : ce n'est jamais le bon moment ! (*Rires.*)

Voyez-vous, vous ne voulez pas de cette motion, d'après ce que j'ai compris en tout cas dans votre majorité, mais de toute manière, indirectement, vous allez certainement traiter, si ce n'est pas d'une motion, d'une proposition du Gouvernement puisque, pour la prochaine législature, on parlera probablement de cinq ans au lieu de quatre ans.

Et puis, dans un deuxième temps, je dirais ceci : ce sera peut-être trop tard justement quand on viendra et, lorsque l'initiative aura abouti avec 2'000 signatures demandant 40 députés, sans suppléant, ce sera peut-être déjà trop tard parce que le peuple aura déjà fait son choix. Moi, j'ai un peu peur de cela. Et qui seront les perdants ? Et bien, ce sera à ce moment-là les futurs parlementaires. Ce ne sera pas un groupe politique, quel qu'il soit, mais les futurs parlementaires. Ils auront trop de travail certainement. Mais cela sera trop tard !

Au vote, la motion interne no 90 est rejetée par 47 voix contre 4.

Le président : Comme annoncé dans les communications, nous passons maintenant au Département des Finances, de la Justice et de la Police en ce qui concerne les points 22 à 24.

22. Arrêté approuvant les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2007

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale (RSJU 101).

vu l'article 63, lettre d, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (RSJU 611),

arrête :

Article premier

Les comptes de la République et Canton du Jura pour l'exercice 2007 sont approuvés.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le Président : Le Secrétaire : François-Xavier Boillat Jean-Claude Montavon

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission de gestion et des finances: Nous n'allons pas bouder notre plaisir au motif que l'excédent de recettes des comptes 2007 de l'Etat jurassien n'est que de 45'000 francs. Après la douche froide de 2006, nous ne pouvons que nous féliciter de ce résultat positif. Certes, il ne s'agit pas de verser dans l'euphorie car, en comparaison intercantonale, notre performance reste modeste. L'aphorisme préféré du ministre de la Santé – lorsque je m'examine, je me désole mais lorsque je me compare, je me console – ne trouvera pas ici une nouvelle illustration.

Toutefois, le retour à l'équilibre et la poursuite de la réduction de la dette sont des signes réjouissants d'une gestion financière rigoureuse, d'une meilleure maîtrise des charges et d'une conjoncture favorable, même si les effets de cette dernière n'ont pas la même ampleur ni ne se manifestent avec la même réactivité dans notre Canton que dans certains autres.

Parmi la masse des chiffres qui vont vous être servis, vous me permettrez d'en isoler quelques-uns de particulièrement significatifs.

La dette brute s'est encore réduite pour s'abaisser à 305 millions. Elle s'élevait à 500 millions en 2001. Le produit de la vente des réserves d'or de la BNS distribué en 2005 a permis de rembourser certains emprunts, ce mouvement s'étant d'ailleurs poursuivi en 2008 avec l'extinction de la dette de 40 millions à l'égard de la Deutsche Bank. Effet collatéral, les intérêts passifs chutent à 11,5 millions, ce qui représente une dépense de 31'500 francs par jour et 4,3 % des impôts. En 1998, les intérêts passifs absorbaient 10,8 % des impôts. On mesure le chemin parcouru car un endettement excessif entrave sérieusement la marge de manœuvre de la politique budgétaire. Quitte à dépenser l'argent public, mieux vaut le consacrer au financement de projets féconds en retombées économiques que de l'employer à grossir les bénéfices bancaires.

Autre constatation rassurante, l'effectif du personnel administratif employé en décembre 2007 s'est établi à 794,6 unités contre 800,2 en 2006. Les charges de personnel ont donc passé de 42,74 % en 1998 à 39,07 % en 2007. Pour couper court à toute critique, on observera que la baisse des effectifs consécutive aux externalisations et aux transferts (Fondation rurale interjurassienne, HEP-BEJUNE, HES-S2 et arsenal) est à deux unités près identique à la hausse due à des modifications structurelles dans l'autre sens (ouverture du centre d'entretien A16, fonctionnarisation des bûcherons et variation de l'effectif du personnel des fouilles archéologiques). Les efforts prodigués pour stopper l'augmentation du personnel portent donc leurs fruits.

Un sujet d'inquiétude est en revanche l'évolution du produit de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, qui a été de 4,7 millions inférieur au budget. Cette mauvaise surprise vient de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Elle interpelle le Gouvernement et la CGF avec lui. Si les impôts des personnes morales augmentent en proportion de la conjoncture économique, les impôts

sur le revenu des personnes physiques ont une progression inférieure au renchérissement.

Il faut évoquer aussi des investissements plus faibles que prévus, qui atteignent 39,2 millions (contre 46 millions budgétés). Ce sont les routes et les constructions principalement qui ont pris du retard ou ont été différées. Or, les investissements sont un facteur essentiel de l'expansion économique cantonale. On se souvient de la phrase fameuse d'Helmut Schmidt : «Les profits d'aujourd'hui font les investissements de demain et les emplois d'après-demain».

La question des investissements soutenus sur le long terme ne revêt pas la même acuité partout et ne fait au demeurant pas l'unanimité, les partisans de la croissance zéro lui opposant la préservation de notre milieu naturel. Mais ce débat trouve moins d'écho dans notre Canton, victime qu'est ce dernier d'un retard s'expliquant tout autant par son histoire tourmentée que par le manque d'intérêt que lui porte la Confédération. Pour le Jura, les investissements conservent donc un caractère de nécessité absolue car - les réponses qu'on oppose à ses demandes de rattrapage en apportent la confirmation - il doit surtout compter avec ses propres forces. Le développement local a cet avantage de respecter nos spécificités culturelles et de s'appuyer sur notre identité (que l'on souhaite au demeurant voir s'exprimer davantage par la capacité d'initiative que par la résistance au changement). Contre le déracinement de l'économie globalisée, il donne vie au slogan «vivre et travailler au pays».

En application de l'article 74 de la loi sur les finances cantonales, le Contrôle des finances a procédé à la vérification annuelle des comptes d'Etat. Ses remarques sont contenues dans le «Rapport d'audit No 601/9/08-5» qui émet quelques remarques, dont la plus importante porte sur la comptabilisation 2007 de la remise à titre gratuit des routes nationales ouvertes à la Confédération, la méthode retenue, soit la transformation des actifs autoroutiers en subventions à la Confédération avec un amortissement de 8 % dès 2008, interpellant le CFI qui se réfère à une décision gouvernementale de 1995 fixant l'amortissement à 15 % en matière de «subventions d'investissements». Le CFI s'empresse toutefois de constater qu'aucune écriture problématique n'a dû être soumise à l'autorité politique pour décision.

A ce stade de mon intervention, qu'on me permette de pousser un cocorico. Il ressort des statistiques établies par le Groupe d'études pour les finances cantonales que notre Canton est le champion de la précision des prévisions budgétaires principales. Que ce soit en matière d'écart entre le budget et les comptes pour l'année 2007 ou de moyenne annuelle des écarts absolus entre le budget et les comptes pour la période de 1990 à 2007 (18 ans), le Jura sort nettement en tête. Qu'on en juge : alors que la moyenne du Jura (le meilleur élève de la classe) pour 2007 est de 0,45 %, celle de Bâle-Ville (le cancre) est de 35,5 %. Pour la période 1990-2007, le Jura est de nouveau en pole position avec une moyenne de 1,45 % et c'est Schwyz qui hérite du bonnet d'âne avec une moyenne de 6,92 %.

Vous en déduirez que, si notre Canton ne peut prétendre à la palme des finances les plus florissantes du pays, il peut ceindre le laurier de l'exactitude budgétaire. Il m'est dès lors agréable, chers collègues, de vous délivrer hic et nunc un brevet de compétence, étant admis que ce résultat flatteur récompense les efforts incessants que vous avez déployés pour rapprocher vos ambitions pour ce coin de pays de ses possibilités d'y atteindre.

En conclusion, les comptes 2007 ne sont pas à ce point satisfaisants qu'ils nous permettent de relâcher la discipline budgétaire. C'est tout le sens des mesures d'assainissement, que l'on peut descendre en flamme mais qui n'en constituent pas moins un exercice indispensable si l'on veut se prémunir contre les conséquences d'un retournement de tendance toujours envisageable, lequel exposerait l'Etat jurassien à des déconvenues majeures et ses gouvernants à des critiques sévères sur leur incapacité à les anticiper. L'Exécutif a donc parfaitement raison de viser l'équilibre des finances cantonales sur la durée d'un cycle économique complet.

C'est pour moi l'occasion de remercier les ministres pour les prestations de qualité qu'ils ont fournies devant la CGF et le secrétaire de cette dernière, Michel Kohler, dont les connaissances et l'expérience hors du commun nous aident à mieux appréhender la réalité des finances publiques.

Au nom de la CGF, je vous invite donc à voter l'entrée en matière et à accepter les comptes 2007.

Pour nous faire gagner du temps et pour éviter les redites, le groupe libéral-radical me prie de vous informer qu'il fait siens mes commentaires sur les comptes 2007 et qu'il acceptera aussi bien l'entrée en matière que les comptes eux-mêmes.

M. Ami Lièvre (PS) : J'aurai un discours un peu semblable à celui de mon président de commission, en tout cas dans la première partie.

La présentation de comptes bénéficiaires, dans notre Canton, n'est plus très courante puisqu'il faut remonter à l'année 2000 pour retrouver une telle situation, si l'on excepte bien sûr 2004 et 2005, années particulières en raison des opérations FMB et BNS. Comme le souligne le Gouvernement dans son commentaire, ce résultat est dû à deux facteurs essentiellement : une maîtrise des charges et la bonne conjoncture dont la Suisse en particulier bénéficie depuis trois ou quatre ans déjà.

La maîtrise des charges se concrétise notamment par une diminution de 6,3 % des montants budgétisés dans les rubriques relatives aux biens, services et marchandises. Il convient de souligner à cet égard qu'elle est une illustration de l'effort constant, depuis quelques années, consenti par les fonctionnaires et les enseignants pour réduire les coûts de fonctionnement de l'Etat. Il en est de même pour les coûts de personnel, qui n'augmentent que de 0,52 % par rapport au budget et de 1,01 % par rapport aux comptes 2006, soit un montant inférieur à l'augmentation automatique engendrée par le renchérissement et les annuités. Il en résulte d'ailleurs que les charges relatives au personnel ne représentent plus que le 39 % des charges totales des comptes de l'Etat alors qu'elles représentaient encore plus du 50 % de celles-ci en 1989. On ne pourra donc pas continuer sans cesse à chercher, dans ce domaine, les causes principales des difficultés dans les finances de l'Etat. C'est la différence, cher collègue!

Nous pensons au contraire qu'une part importante des difficultés rencontrées pour équilibrer les comptes provient des rentrées d'impôts des personnes physiques, qui stagnent dangereusement depuis quelques années. En effet, par rapport aux comptes 2006 par exemple, la progression des impôts sur le revenu des personnes physiques n'est que de 0,4 %, soit 650'000 francs. Pire, si l'on fait abstraction de

l'augmentation de la quotité de l'impôt cantonal, on retrouve, en 2007, pratiquement la même somme d'impôt perçue pour les personnes physiques qu'en 2003. La progression est donc inférieure au renchérissement. Parallèlement, la bonne conjoncture se manifeste dans différents secteurs; à titre d'exemple et toujours par rapport aux comptes 2006, l'impôt des personnes morales augmente de 21,6 %, l'impôt sur les gains en capital de 49,4 % et celui sur la fortune des personnes physiques de 4 %, alors que les parts fédérales telles que l'IFD progressent de près de 5 millions. Ces comparaisons mettent, une fois de plus, en évidence le fait que l'évolution favorable de l'économie ne profite donc pas à tous et que, dans le Jura, la stagnation des salaires tout comme les bas salaires distribués, jurassiens et frontaliers confondus d'ailleurs, sont à l'origine de ces rentrées d'impôts calamiteuses. Le Gouvernement partage cette analyse puisqu'il se dit préoccupé par cette évolution. Les difficultés croissantes subies par une partie des salariés se retrouvent également dans l'augmentation croissante des charges de transfert, par exemple les subsides de réduction des primes d'assurance maladie, qui augmentent de 2 millions par rapport aux comptes 2006, les prestations complémentaires AVS/AI (1,6 million) ou encore la part aux communes pour l'assistance sociale, qui augmente de 0,8 million.

Une augmentation des rentrées fiscales des personnes physiques passe donc impérativement par une revalorisation des salaires et surtout par la création d'emplois mieux rémunérés que dans l'industrie de la sous-traitance, qui dispose d'une main-d'œuvre abondante et peu revendicative. A cet effet, nous attendons avec intérêt les conclusions du groupe de travail «Jura 2020» (plusieurs fois évoqué ce matin d'ailleurs), que le Gouvernement a mis en place et qui pourra semble-t-il compter sur l'appui du Seco, pour comprendre les raisons de cette situation particulière à notre Canton et si pénalisante pour la bonne marche de l'Etat.

Pour l'heure, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et les comptes 2007.

M. Rémy Meury (CS-POP), président du groupe CS-POP+VERTS: Il est certain que les comptes 2007 présentent un visage que l'on peut qualifier de satisfaisant. Plutôt que de sourire comme l'a fait une certaine presse sur la maigreur du bénéfice, il convient tout de même de rappeler que l'amélioration de ces comptes, par rapport au budget, est de 5 millions et demi, ce qui tranche avec l'exercice précédent qui présentait des comptes déficitaires, soit un déficit de 6 millions et demi plus important que le prévoyait le budget.

Dans le détail, il n'y a pas grand-chose à signaler si ce n'est que le budget a été globalement parfaitement respecté, ce qui est le résultat d'un suivi manifeste de la part du Gouvernement mais également de l'ensemble des collaborateurs de l'Etat, ce qui mérite d'être souligné publiquement, ne serait-ce qu'une seule fois.

Quelques commentaires généraux s'imposent. D'abord en ce qui concerne les rentrées fiscales; c'est un souci qui a déjà été évoqué aujourd'hui. On s'aperçoit que les impôts des personnes morales sont supérieurs aux prévisions alors que les impôts des personnes physiques sont inférieurs. Ce phénomène avait déjà été constaté en 2006. On peut dès lors s'interroger sur les conséquences positives de la reprise de la conjoncture dans notre Canton puisqu'elle semble se traduire par une augmentation forte des bénéfices des en-

treprises sans que cela ne se répercute sur les salaires, ou du moins sur la masse salariale globale. Il est vrai que la plus grande part des impôts des personnes morales est assurée par un nombre assez restreint d'entreprises. Mais cela n'empêche pas de s'inquiéter quant à la stagnation des salaires dans le Jura. La masse salariale globale ne progresse pas, ou très peu, je l'ai déjà dit, mais on constate aussi que, malgré la reprise, le taux de chômage ne diminue pas de façon significative. Doit-on trouver une explication à ce que l'on a pu lire dans la presse le 18 juin ? Je ne résiste pas au plaisir quand même de féliciter «Le Quotidien jurassien» pour sa une ce jour-là puisque l'on pouvait lire le titre suivant concernant l'Euro au-dessus d'une très grande photo : la France rentre à la maison. Et juste en dessous de la photo, on trouvait un encart qui parlait de l'augmentation des travailleurs frontaliers en Suisse et dans le Jura! (Rires.)

Précisément, parlons de ces travailleurs frontaliers. Et je vais dans le sens de la question orale de Patrice Kamber tout à l'heure et de l'intervention d'Ami Lièvre. 5'400 frontaliers sont employés dans le Jura. Deux fois plus qu'il y a quatre ans! C'est une conséquence de l'introduction de la libre circulation des personnes. Mais c'est peut-être aussi une explication à la stagnation des salaires et du taux de chômage dans le Jura. Les emplois créés ne sont manifestement pas occupés, pour l'essentiel, par des résidants jurassiens ou alors le taux de chômage aurait fortement baissé. Pour ce qui est des salaires, même si le Gouvernement rappelle qu'il n'y pas eu d'abus manifestes et répétés en la matière, on peut tout de même se demander si le phénomène du recours à la main-d'œuvre frontalière n'a pas pour conséquence de limiter la progression des salaires, constatée dans d'autres régions. Vous connaissez la réponse que nous apportons clairement à cette question. Pour nous, c'est une évidence. Lutter contre la libre circulation des personnes ne paraît guère possible, d'où la nécessité d'envisager de plus en plus, dans le Jura, l'introduction d'un salaire minimum. D'autres se posent des questions quant à ce phénomène de stagnation des rentrées fiscales des personnes physiques, peut-être pas pour y apporter les mêmes réponses. Toujours est-il que l'étude menée avec le canton de Neuchâtel à ce sujet, dont on a entendu parler tout à l'heure, apportera sans doute des réponses intéressantes cet automne.

En matière de salaires, et le président de la CGF l'a déjà indiqué dans son développement, il n'est pas inutile de signaler le tableau qui se trouve en page 18 du dossier, qui démontre que la part des charges réelles consacrée aux charges du personnel est en constante diminution, pour être désormais inférieure à 40 %, alors que ces charges représentaient plus de 50 % des charges réelles voici un peu moins de vingt ans. Cela ne signifie pas pour autant que nous estimons que la réflexion sur le redimensionnement de l'Etat doit être abandonnée mais il est bon de rappeler ces chiffres pour casser l'image d'une administration jurassienne surdotée en personnel et extrêmement coûteuse.

Pour terminer, quelques réflexions encore pour tenter de mettre fin aux discours par trop catastrophistes tenus à propos des finances cantonales. Et je le répète, il ne s'agit ici nullement de remettre en cause le principe de la réflexion lancée sur l'assainissement, je serais plus enclin à parler de consolidation, des finances cantonales. Mais des signes démontrent que le Jura n'est pas dans une situation financière sinistrée et désespérée.

D'abord, en page 24 du dossier, on voit que le poids des intérêts est en diminution constante. Certes, la vente des actions FMB et l'or de la BNS ont permis de diminuer sensiblement la dette mais ces deux éléments ont surtout accentué le phénomène constaté depuis dix ans. La dette brute se situe à 11 % du revenu cantonal, bien en dessous des 20 % constituant le plafond admissible par notre grand argentier.

Ensuite, et ce n'est pas rien, en page 5, on apprend que l'Etat n'a pas dû recourir à l'emprunt en 2007 pour assumer ses tâches courantes.

En page 5 toujours, le degré d'autofinancement a été de 84,9 %, bien supérieur à la loi sur les finances qui impose 60 % et supérieur à ce qu'envisage d'introduire la loi sur le frein à l'endettement avec un taux admissible de 80 %. Il est vrai que ce taux s'appliquera au budget, qui en l'occurrence n'aurait pas répondu à la loi sur le frein à l'endettement puisqu'il prévoyait un degré d'autofinancement de 60,9 %. Je n'ai pas l'intention de lancer le débat sur la loi sur le frein à l'endettement (il commence son parcours parlementaire) mais je soumets quand même à votre réflexion cet élément : tous les budgets cantonaux, depuis l'entrée en souveraineté, présentaient un degré d'autofinancement inférieur à 80 %. Ils auraient donc tous été contraires à la loi sur le frein à l'endettement qu'on nous propose. Par contre, les comptes cumulés depuis l'entrée en souveraineté présentent un degré d'autofinancement de 84,1 %. Largement conforme au projet de loi sur le frein à l'endettement. Merci de vous rappeler de cet aspect lorsque vous débattrez de ce projet de loi dans vos groupes.

Dernier signe intéressant, donné par le ministre des Finances en CGF, le budget brut, première version, que l'on peut considérer comme un avant-projet 2009, qui ne fait que reprendre pour l'instant les budgets préparés par chaque service, ce brouillon de budget donc présente un déficit dont le bas niveau constitue un véritable record à ce stade de la procédure budgétaire. Le travail d'étude approfondie des chiffres annoncés débute désormais. On peut donc raisonnablement penser que le budget qui nous sera soumis en fin de procédure sera équilibré alors que, dans le plan financier 2008-2011, le budget 2009 était le seul à annoncer un déficit.

Tous ces éléments font que l'on peut considérer que les finances cantonales ne se portent pas trop mal. Que des mesures de prévention doivent bien sûr être prises mais qu'en aucun cas notre situation financière ne justifie que nous la présentions nous-mêmes comme étant catastrophique, au risque de donner à l'extérieur une image de région sinistrée dans laquelle il serait dangereux d'investir, stupide de s'installer, inconscient de rester. La nécessité de prendre des mesures permettant de solidifier les finances cantonales sur le moyen et le long terme peut être argumentée autrement que par l'entretien d'une sinistrose totalement déplacée et injustifiée, et qui n'est pas neutre dans la perspective de la réunification, mais on y reviendra plus tard.

Mme Françoise Cattin (PCSI), présidente de groupe : Bien que l'on nous annonçait un déficit budgétaire de 5,5 millions, les comptes de l'Etat jurassien bouclent avec un petit excédent de recettes de 45'000 francs. Certes, ce résultat est réjouissant et il met en évidente les bienfaits d'une gestion financière liée à la maîtrise des charges ainsi qu'à l'influence prometteuse d'une bonne conjoncture. Toutefois, il est assez inquiétant de constater que, vu l'embellie éco-

nomique et une diminution intéressante du chômage, les recettes fiscales des personnes physiques sont inférieures aux prévisions.

Ce paradoxe regrettable mérite d'être mis en évidence. Alors que, depuis trois ou quatre ans, on se réjouit d'une bonne et saine conjoncture, la réalité des comptes 2007, à la rubrique des personnes physiques, ne reflète pas du tout cet état de fait. Si certains contribuables ont profité des bienfaits de cette hausse économique, il s'avère au contraire qu'une partie importante de la population ne bénéficie pas des effets escomptés. Selon une étude publiée récemment, le constat est malheureusement plutôt amer pour certaines familles principalement.

Alors que l'on devrait se réjouir d'une conjoncture favorable qui, logiquement, génère une nette augmentation d'emplois et devrait entraîner une amélioration du pouvoir d'achat, pour nombres de personnes la réalité est bien différente et deviendra inquiétante puisque l'on perçoit déjà un petit ralentissement de la croissance conjoncturelle.

Le constat est simple : pour ceux qui non pas le privilège de bénéficier des bienfaits de cette conjoncture, leur situation financière régresse du fait qu'ils se trouvent en plus confrontés aux méfaits d'une hausse des charges liée à l'augmentation du coup de la vie. De ce fait, il est naturel qu'ils voient leur pouvoir d'achat diminuer, ce qui entraîne inévitablement une diminution des recettes fiscales. Cette logique qui empiète sur les finances cantonales ne peut être ignorée puisque, dans la foulée, elle se reflète aussi sur les finances communales.

Pour le groupe PCSI, bien que les comptes 2007 soient appréciables dans le contexte d'une conjoncture favorable, on se réserve le droit de rester inquiet dans l'option relevée par le Gouvernement qui nous incite à croire que les collectivités publiques devraient à l'avenir dégager des bénéfices.

Afin d'améliorer les comptes de l'Etat, il est évident qu'il faudra faire des économies et nous ne pouvons rester inactifs. Notre devoir est donc de persévérer dans une évaluation des prestations, rôle essentiel qui permet de retrouver un régime de croisière pour autant que chacun (Gouvernement, Parlement et fonctionnaires) travaille dans le même but.

De plus, bien que la nouvelle RPT soit entrée en vigueur au début de l'année 2008, la complexité des informations et la mise en application des nouvelles mesures concernant la péréquation financière nous laissent encore perplexes et légitimement inquiets.

Toutefois, le groupe PCSI accepte, mais sans enthousiasme, l'entrée en matière ainsi que l'arrêté approuvant les comptes de l'exercice 2007.

M. Jean-Paul Gschwind (PDC): Partant du principe que l'argent qui a été dépensé ne saurait l'être une deuxième fois, rien ne sert de vouloir épiloguer sur une analyse détaillée des comptes 2007, ce travail ayant fait l'objet des trois dernières séances de la CGF. Un examen de détail auquel se sont pliés avec compétence, transparence et courtoisie, Madame et Messieurs les ministres. Qu'ils en soient remerciés au nom du groupe PDC et en mon nom personnel.

De l'examen des comptes 2007, il en ressort des enseignements à la fois encourageants et inquiétants qui méritent

d'être relevés et analysés dans le but de prendre des mesures correctives à faire valoir lors de l'élaboration du budget 2009. Je m'explique.

Un premier constat encourageant : l'équilibre financier est retrouvé avec 711'801'000 francs aux dépenses et 711'846'000 francs aux recettes, chiffres précis. Le compte de fonctionnement dégage un bénéfice de 45'000 francs alors que le budget 2007 tablait sur un déficit de 5,5 millions. Un bénéfice qui semble minime comparé aux bénéfices dégagés par les comptes des cantons suisses. Tous, à l'exception du canton du Tessin, annoncent des bénéfices impressionnants, qui oscillent entre plusieurs dizaines de millions de francs à 1,1 milliard pour le canton de Genève et, selon nos sources, les bénéfices annoncés ne seraient que la pointe de l'iceberg. Toutefois, l'amélioration importante de la situation financière des cantons à forte capacité contributive devrait permettre aux cantons «pauvres» de récupérer des millions supplémentaires par le biais de la nouvelle péréquation financière fédérale, la fameuse RPT. Toutefois, il semblerait que les cantons «riches» tentent de se rebiffer afin de lâcher le moins de lest possible. Nous misons sur la vigilance et la pugnacité du ministre des Finances et des chefs de la Trésorerie générale pour faire en sorte qu'il n'y ait dérapage dans les répartitions futures de la manne fédérale. A bon entendeur, salut!

Le groupe PDC est satisfait de ce retour à l'équilibre financier mais veut se garder de tout triomphalisme. Il constate que, d'une manière générale, les dépenses sont maîtrisées, l'écart des charges entre le budget 2007 et les comptes n'étant que de 0,7 %, ce qui a d'ailleurs été relevé jusqu'à présent. Une maîtrise des dépenses qui atteste du suivi et de la rigueur voulue par le Gouvernement.

Le groupe PDC constate aussi que l'embellie des comptes 2007 est imputable surtout et avant tout à une augmentation très sensible des rentrées fiscales, plus de 12,6 millions par rapport à l'exercice comptable 2006, attribuée à la bonne santé économique de nos entreprises et à la reprise du marché immobilier. Avec toutefois un bémol alarmant, l'imposition des personnes physiques.

A l'instar du Gouvernement, le groupe PDC est interpellé par la très faible progression de cet impôt (+ 0,4 %), d'où un manque à gagner de quelque 4,6 millions par rapport aux prévisions budgétaires. La Trésorerie générale misait sur une augmentation de 3 % de l'impôt des personnes physiques. Nous sommes loin du compte. Les chiffres surprenants et inquiétants traduisent un tassement des salaires dans le canton du Jura : ceux-ci ne bénéficient pas du contexte économique florissant qui prévaut aujourd'hui dans nos PME. Le Gouvernement s'interroge et veut connaître les raisons de cette stagnation salariale : par l'intermédiaire du ministre des Finances et de concert avec le canton de Neuchâtel, il a sollicité l'aide du Département fédéral de l'Economie de Mme Doris Leuthardt pour engager, via le Seco, une étude afin d'élucider cette problématique salariale. Il semblerait que la réponse vienne du côté de la frontière. Dans l'attente des conclusions de l'enquête, le groupe PDC salue la démarche du Gouvernement.

Autre élément des comptes 2007 qui suscite l'interrogation et l'inquiétude des députés PDC, l'augmentation significative des dépenses de l'action sociale. Sans vouloir entrer dans le détail des rubriques, avec un simple calcul arithmétique, il apparaît que les dépenses ont gonflé de quelque 4,4 millions de francs par rapport aux comptes 2006, en tenant compte toutefois du décompte final des parts cantonales Al avant leur suppression dans le cadre RPT, un montant de 1,95 million. Quand on sait que les communes assument quelque 40 % de tout ou partie du montant, cette augmentation va encore attiser un peu plus la grogne dans les conseils communaux. Les chiffres sont d'autant plus surprenants que le marché de l'emploi est soutenu dans le Canton, que les PME peinent à trouver des employés qualifiés, mais des chiffres qui trouvent leur explication dans le chômage qui reste étonnamment stable et élevé : un taux de 2,8 % dans le Jura contre 2,4 % sur le plan national.

Il est urgent de s'interroger quant aux mesures à prendre pour endiguer durablement l'augmentation récurrente des dépenses de l'action sociale. Dans cette optique et dans un souci de désenchevêtrement des tâches, la cantonalisation de l'action sociale reste une alternative valable dans le but de rétablir le principe «qui commande paie». Le transfert des charges de la santé au Canton peut être qualifié de positif à en croire les résultats comptables de l'Hôpital du Jura. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'action sociale? Je tiens à préciser que cette proposition n'engage que celui qui vous parle.

En résumé, avec, en période de haute conjoncture, un tassement déconcertant des salaires et une augmentation significative des coûts des prestations sociales, la pauvreté n'est-elle pas en train de gagner du terrain dans le canton du Jura? Il est légitime de se poser la question. Toutefois, ne cédons pas à la sinistrose et à la résignation; considérons plutôt les éléments positifs et encourageants qui émergent des comptes 2007.

Au niveau de l'effectif et des charges du personnel, une légère amélioration semble se dessiner. Concernant l'effectif du personnel, selon les rapports établis régulièrement durant l'année 2007, en se référant à la moyenne annuelle, on constate une diminution de respectivement 6 EPT et 2 EPT pour les personnels administratifs et enseignants. Selon les premières précisions budgétaires 2009, on mise sur une diminution de 10 EPT pour le personnel administratif et de 3 EPT pour le personnel enseignant, conséquence funeste de la baisse de la démographie. Au vu de cette analyse, force est de constater que l'application de la motion «Personnel stop» commence à déployer ses effets. Il est impératif de persévérer dans cette voie.

Quant aux charges de la masse salariale, l'augmentation de 2,2 millions par rapport aux comptes 2006, soit 1,1 %, est inférieure à l'augmentation automatique induite par le renchérissement et les annuités. Toutefois, le dépassement budgétaire d'un million de francs de charges salariales est jugé important par le Gouvernement.

Autre élément réjouissant qu'il faut souligner, le degré d'autofinancement des investissements qui est porté à 84,9 % (alors que le budget 2007 prévoyait un taux de 60,9 %). Ce bon résultat est imputable à une bonne maîtrise du coût des charges de fonctionnement mais aussi à une sous-utilisation des crédits planifiés, soit 6,8 millions.

A en croire l'analyse de la planification 2004-2007, cette problématique de non-utilisation des crédits reste constante au fil des années. Sur cette même période, c'est un montant cantonal net de 27,7 millions d'investissements qui n'a pas été dépensé, dont 9,2 millions pour les routes nationales, principalement pour l'A16.

Ajoutés, à ce montant, les quelque 106 millions de subventions fédérales A16 non utilisés, il n'est pas faux d'affirmer que, tous les quatre ans, le chantier A16 prend un retard d'une année. Quel dommage! Car ce retard prétérite également notre développement économique.

Concernant cette non-utilisation répétée des crédits alloués à la construction A16, n'y aurait-il pas lieu d'affecter les crédits cantonaux à la construction des routes cantonales? Je pense au cas qui nous préoccupera tout à l'heure, l'amélioration de l'H18. Ce qui aurait pour but de raccourcir sérieusement les délais d'exécution des travaux. La planification financière est-elle un outil si rigide qu'elle ne permette un transfert des crédits non utilisés sur une autre rubrique à l'intérieur du même département? C'est regrettable.

Autre élément positif des comptes 2007, la réduction importante de la dette brute qui passe de 305 millions au 31.12.2006 à 260 millions au 31.12.2007, soit une diminution significative provenant encore du partage de l'or de la BNS, ce qu'il ne faut pas oublier. Notre dette induit encore une charge annuelle d'intérêts de 11,5 millions, soit 31'500 francs par jour, cela a été dit. Un montant encore, à mes yeux, trop élevé!

Mais trêve de réflexions. Si le retour à l'équilibre financier peut être salué et nous réjouit, il faut bien admettre qu'en cette période de haute conjoncture qui prévaut aujourd'hui, nos comptes devraient dégager, à l'instar des cantons suisses, des bénéfices substantiels pour nous permettre d'investir dans des projets porteurs et durables dans les domaines de l'économie, la formation et la culture. De multiples projets ne demandent qu'à être réalisés!

Pour atteindre ces objectifs, il est urgent de gommer durablement le déficit structurel de l'ordre de 15 millions qui plombe bon an mal an nos comptes de fonctionnement. Un remède pour y parvenir, c'est l'application des cinquante-et-une mesures d'assainissement proposées courageusement par le Gouvernement. L'heure n'est plus à la tergiversation mais à l'action. Les prochaines mesures doivent s'inscrire dans le budget 2009. Il en va de la viabilité et de la survie de notre Etat. La viabilité du canton du Jura, un paramètre qui pèsera lourd dans la balance lorsque notre Gouvernement devra soumettre l'offre de partage de souveraineté à la population du Jura bernois, selon les exigences de la loi «Un seul Jura».

En conclusion, c'est dans un sentiment mitigé, partagé entre satisfaction et inquiétude, que le groupe PDC acceptera, à la quasi unanimité, l'entrée en matière et les comptes 2007 de la République et Canton du Jura.

M. Thomas Stettler (UDC) : En remerciant les ministres ainsi que la Trésorerie générale pour la présentation à la CGF, permettez-moi d'en apprécier quelques lignes.

Les comptes 2007 de l'Etat jurassien bouclent enfin sous les chiffres noirs. Ce résultat est meilleur que le budget et est surtout dû à la bonne conjoncture ainsi qu'à l'augmentation de l'impôt des personnes morales d'un montant de 4,35 millions de francs.

Mais il ne faut pas se voiler la face, le canton du Jura vit toujours au-dessus de ses moyens. Il faudra bien un jour adapter notre administration ainsi que l'effectif du personnel à une population de 69'000 et non de 100'000 ou de 120'000 personnes.

Malgré les comptes équilibrés, selon diverses études, le Jura est toujours lanterne rouge des cantons suisses en matière d'attractivité des entreprises. Régulièrement, les médias mettent la compresse sur l'attractivité et la fiscalité de notre Canton.

Dans le contexte d'une conjoncture favorable où tous nos cantons voisins font un bénéfice et réduisent leurs dettes, les comptes 2007 ne sont pas une grande réussite.

Toujours à l'écoute de solutions qui améliorent durablement la situation financière du Canton, l'UDC Jura attend impatiemment les propositions nouvelles du Gouvernement et acceptera les comptes 2007.

M. Charles Juillard, ministre des Finances: Comme ce-la a été relevé à plusieurs reprises à cette tribune, les comptes 2007 de l'Etat jurassien sont équilibrés. Ils bouclent avec un léger excédent de recettes de quelque 45'000 francs alors que le budget tablait, lui, sur un excédent de charges de 5,5 millions. Ce résultat a pu être atteint grâce à la qualité de la gestion financière de l'ensemble des acteurs de la fonction publique, sous l'impulsion du Gouvernement. Excusez-moi, Monsieur le député Meury, de vous piquer le monopole de l'intention vis-à-vis de la fonction publique. Et enfin aussi d'une bonne conjoncture qui dure depuis trois ou quatre ans maintenant.

Les investissements nets atteignent 39,2 millions. Ils sont supérieurs à ceux réalisés en 2006 mais inférieurs aux prévisions budgétaires qui ascendaient à 46 millions. Dès lors, l'insuffisance de financement a pu être limitée à 5,9 millions alors qu'elle se montait à 18 millions en 2006 ainsi qu'au budget 2007.

Après une année 2006 catastrophique, le Gouvernement se réjouit du retour à l'équilibre qui ne le satisfait pourtant pas. Ce résultat n'a rien d'extraordinaire en regard de ce qu'ont publié les autres cantons et les risques financiers auxquels l'Etat jurassien reste confronté sont toujours importants.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement 2007, le Gouvernement estime qu'elles ont été maîtrisées. Les charges réelles ne dépassent le budget que très légèrement, de + 0,7 %. Ainsi, les charges de personnel, avec des effectifs globalement stables, sont par exemple conformes aux prévisions. Le secteur des biens, services et marchandises affiche des charges inférieures au budget de 6,3 %; elles ont pu être maintenues au niveau de l'année 2006. Deux éléments à caractère extraordinaire liés à la RPT et au solde, par ailleurs déjà provisionné, du transfert des charges de la santé, ont en revanche progressé, dépassant les dépenses de transfert : l'écart par rapport au budget est de 2,25 % et la progression par rapport à 2006 est de 4,15 %, ce qui est important. De 2001 à 2007, ces coûts ont augmenté en moyenne de 4,7 % par an. Il ne suffit donc plus d'y prêter attention. Il s'agit bien de les gérer avec le soutien des bénéficiaires que nous désirons considérer de plus en plus comme de réels partenaires. C'est à ce titre que la loi sur les subventions qui vous a été adressée dernièrement trouve sa pleine justification. Il ne s'agit pas de se désengager mais d'apporter plus de cohérence et de pertinence, d'efficacité et d'efficience, de clarté et de transparence. Le Gouvernement compte évidemment pleinement sur votre soutien en vous demandant d'accepter ce projet.

Le montant global des dépenses et des recettes a atteint 711,8 millions en 2007. Les recettes, elles, sont en hausse de 1,8 % par rapport au budget. Globalement, les recettes fiscales s'accroissent de 5,4 % par rapport à 2006 et sont conformes aux prévisions budgétaires, malheureusement serait-on presque tenté de dire. L'augmentation la plus forte concerne les personnes morales, qui ont généré des impôts supplémentaires pour un montant de 6,5 millions (ou 21,8 %) par rapport à 2006. Pour les personnes physiques, cela a déjà été relevé à plusieurs reprises, la hausse d'une année à l'autre est bien plus faible et est, dans une perspective à moyen et long terme, de nature à interpeller le Gouvernement. Cette hausse s'est élevée à 5,4 millions seulement. Le Gouvernement (on vous l'a dit tout à l'heure lors des questions orales notamment) étudie diverses pistes pour essayer de modifier cette trajectoire beaucoup trop plate. J'aimerais ici relativiser un certain nombre de choses et surtout éviter de jeter la pierre aux frontaliers dont l'économie jurassienne a absolument besoin.

Avant de poursuivre avec les investissements, j'aimerais encore apporter un éclairage sur le compte de fonctionnement. Le total net (charges et recettes) des éléments contenus dans les comptes cantonaux soumis à la répartition des charges avec les communes était de 76,6 millions en 2005, 76,3 millions en 2006 et de 76,0 millions en 2007. Il est donc stable, voire il régresse un tout petit peu. Ainsi, l'allégation souvent entendue selon laquelle l'Etat se décharge sur les communes ne correspond pas à la réalité. Et j'aimerais ici saluer le courage de la commune de Porrentruy qui, malgré des chiffres qui ne sont pas très bons, a reconnu effectivement que cette situation n'était pas due à des charges que l'Etat aurait reportées sur les communes.

En 2007, les investissements nets se sont élevés à 39,2 millions, soit 6,8 millions de moins que prévu. Dans les secteurs des routes et des constructions principalement, des projets ont pris du retard ou ont été différés. A l'inverse, certains investissements non prévus ont été réalisés, comme l'achat du bâtiment administratif de Morépont. A noter que 16 millions ont été distribués en 2007 au titre de subventions d'investissement, principalement dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'eau, de l'économie et de l'enseignement.

Le plan financier 2004-2007 prévoyait 41,4 millions d'investissements nets pour 2007. Pour l'ensemble de la période, ce sont 168,8 millions d'investissements nets qui avaient été prévus. Dans les faits, 141 millions ont été dépensés. L'écart, là aussi, est conséquent puisqu'il est de 27,7 millions sur quatre ans ! La CGF a obtenu toutes les explications à ce sujet.

Les excédents extraordinaires de financement 2004 et 2005 (presque 300 millions) ont permis, comme vous le savez, d'assainir notre bilan. Si on fait abstraction de ces événements uniques, les résultats de fonctionnement étaient déficitaires de 2001 à 2006 alors que la conjoncture a été bonne dès fin 2003. Nous retrouvons donc l'équilibre mais seulement après trois à quatre ans de haute conjoncture et alors même que celle-ci montre déjà quelques signes de faiblesse.

Cela n'est pas suffisant pour satisfaire aux exigences de la loi sur les finances puisque nos comptes ne sont pas intrinsèquement équilibrés sur la durée totale d'un cycle économique, 2001-2007 par exemple. Nous souffrons donc bel et bien d'un écart de nature structurelle entre le total des

charges de l'Etat et notre potentiel de recettes. Malgré l'équilibre atteint en 2007, nous restons confrontés à un déficit structurel évalué entre 12 et 15 millions. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a rendu public le 9 mai dernier son programme de cinquante-et-une mesures d'assainissement pour assainir durablement les finances cantonales II a aussi mis sur pied, à l'autre bout, «Jura 2020» pour essayer de trouver des solutions pour améliorer les recettes de l'Etat. C'est aussi du développement durable : prendre ses responsabilités aujourd'hui pour ne pas reporter nos problèmes sur les générations futures. Le Gouvernement compte sur votre soutien total pour atteindre l'objectif fixé et l'épauler dans sa démarche. Il n'y a pas d'échappatoire, il n'y a que des solutions à trouver pour mettre en œuvre ces mesures, pourquoi pas d'autres mais aux effets aussi importants.

J'ai pris bonne note des bonnes intentions exprimées ici à cette tribune, en particulier par Rémy Meury, et j'espère que cela se traduira par des décisions et des choix cohérents lorsqu'il s'agira de les prendre.

Le degré d'autofinancement des investissements a atteint 84,9 % en 2007. Il est conforme à l'objectif de 80 % que s'est fixé le Gouvernement. Il est comparable au niveau atteint sur le cumul des années 1979 à 2007, ce niveau ayant pu être atteint grâce aux éléments extraordinaires cités tout à l'heure, à savoir la vente des actions FMB et notre part à l'or de la BNS.

La réduction de la dette s'est poursuivie en 2007 en conséquence des événements extraordinaires de 2004 et de 2005. La baisse se poursuivra encore un peu en 2008. La dette devrait se monter à quelque 260 millions à la fin de cette année. Elle évoluera ensuite au gré des insuffisances de financement, évaluées en moyenne à 7,5 millions de 2009 à 2011, selon le plan financier 2008-2011 que vous avez adopté en fin d'année passée.

Le poids des intérêts passifs continue de baisser. Il en va évidemment de même de notre exposition au risque sur l'évolution future des taux d'intérêt.

Le moment est donc particulièrement opportun, aux yeux du Gouvernement, pour introduire le mécanisme de frein à l'endettement. Essayons ensemble de ne plus revivre les effets d'une dette galopante. Là aussi, le Gouvernement compte sur votre soutien unanime et responsable.

Quant à votre laïus, Monsieur le député Meury, sur les budgets dont aucun n'aurait répondu au frein à l'endettement, je vous prétends exactement le contraire parce que, précisément, le mécanisme de frein à l'endettement nous aurait obligés à prendre des décisions pour faire en sorte que nos dépenses soient limitées à nos moyens. Et, à partir de là, ne pas creuser le trou de la dette comme nous l'avons fait durant toutes ces années.

Encore un mot concernant le rapport d'audit du bilan par le Contrôle des finances. Il relate notamment une remarque en particulier, celle relevée par le président de la CGF concernant le taux d'amortissement des actifs transmis à la Confédération concernant l'A16. Le Gouvernement devra prendre une décision à ce sujet pour corriger cette remarque. Je me suis égaré en prenant moi-même cette décision de réduire ce taux à 8 % plutôt que 15 % mais je fais confiance à mes collègues qui, certainement, accepteront la proposition que je vais leur faire dans ce sens.

J'aimerais conclure, Mesdames et Messieurs, en remerciant toutes les personnes, et je pense en particulier à mes collègues et au personnel de la fonction publique, qui ont œuvré à la maîtrise des charges et qui se sont engagées sans compter afin d'améliorer encore la qualité de la gestion financière tout en cherchant à minimiser les risques encourus par l'Etat. Merci également aux membres de la CGF et à son président en particulier, qui ont fait une lecture attentive et ont analysé dans le détail les informations contenues dans les documents remis.

Pour l'heure, le Gouvernement vous recommande d'approuver les comptes 2007 de l'Etat jurassien.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par la majorité du Parlement.

Le président : Nous allons peut-être faire une pause maintenant et nous nous retrouvons à 10.50 heures.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

23. Rapport 2007 du Contrôle des finances

M. Serge Vifian (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Le problème avec certains actes parlementaires, c'est qu'ils se répètent chaque année et que, la routine aidant, on les traite parfois sans leur témoigner l'attention qu'ils méritent.

J'espère qu'il n'en ira pas ainsi du «Rapport 2007 du Contrôle des finances» car il synthétise une masse de travail dont son épaisseur ne rend pas compte. Ce ne sont en effet pas moins de 82 révisions qui ont été effectuées en 2007. Ce nombre est en léger recul par rapport à 2006 (85 révisions) mais supérieur à celui de 2005 (72 révisions).

Par ailleurs, le CFI a pris du retard dans la fréquence de vérification des unités administratives, le nombre de celles qui n'ont pas été révisées depuis quatre ans et plus ayant augmenté.

Il y a à ce constat de bonnes raisons, au nombre desquelles un investissement du personnel dans l'installation du système d'uniformisation des notes d'audit baptisé «Caudifit», la mise à disposition d'un inspecteur pour les réflexions menées sur l'assainissement des finances, le traitement de dossiers gourmands en ressources, comme celui de l'Office des véhicules, des expertises pour le compte de la justice, davantage de temps consacré à l'A16, etc. 68 % des contrôles ont porté sur des unités administratives et 32 % concernaient des institutions ou fondations externes.

A l'actif du CFI, on peut inscrire plusieurs éléments positifs :

- Tout d'abord, et c'est l'essentiel, les contrôles qu'il a effectués permettent d'attester de l'exécution professionnelle des tâches; en clair, nous avons une administration qui fait bien son travail.
- Ensuite, les recommandations qu'il émet sont largement acceptées par les unités administratives, qui y trouvent souvent matière à rationaliser leur fonctionnement.

- Enfin, et même si ce n'est pas son objectif premier, l'activité du CFI a permis de réaliser des économies ou d'éviter des pertes :
 - à la page 15, il est fait état des 27'544 francs de rectifications opérées aux Services sociaux régionaux;
 - à la page 34, des 34'000 francs récupérés pour la location d'une halle technique à Porrentruy;
 - à la page 37, de l'adaptation des écolages (8'500 francs au lieu de 600 francs) pour les élèves de Moutier dans le cadre de la convention BEJUNE;
 - il faut y ajouter une correction pour quelques dizaines de milliers de francs dans le dernier décompte pour les subventions fédérales aux bourses;
 - une interruption de la prescription pour des montants dus comme, par exemple, à la Fondation Pérène, au Bureau des personnes morales ou concernant des débiteurs de l'Office des véhicules;
 - la facturation de 133'633 francs oubliée par l'ancien chef du Service de l'inspection et de l'exécution des peines pour des détenus ainsi mis à double titre aux oubliettes.

A relever que le CFI a émis antérieurement le souhait d'analyser les conditions d'octroi de l'assistance judiciaire gratuite, cette dernière ayant doublé pour passer de 585'674 francs en 2004 à 1'160'577 francs en 2006. Or, le premier greffier du Tribunal cantonal a fait savoir au CFI par note du 31 janvier 2006 qu'un tel contrôle n'était pas possible en raison de la séparation des pouvoirs. Même si elle a été corroborée par le Service juridique, cette réponse ne satisfait pas la CGF, qui entend que l'important montant mis à la charge de l'Etat puisse être soumis à contrôle au même titre que les autres dépenses publiques. La situation est toutefois complexe et il semble que les autres cantons soient logés à la même enseigne.

En application de l'article 78, alinéa 2, de la loi sur les finances cantonales, deux rapports du CFI ont été portés à la connaissance du procureur général en 2007 concernant les transports scolaires des Genevez et les irrégularités découvertes à l'Office des véhicules.

La CGF a été régulièrement informée des activités du CFI grâce notamment au système des «fiches-résumés». Elle est donc en mesure de témoigner de l'excellent travail accompli par le CFI. Le mérite en revient à son personnel qui fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une réelle polyvalence. Qu'il en soit remercié.

J'exprime également la gratitude de la CGF à son chef, Maurice Brêchet, qui accompagne nos travaux avec une grande compétence et une disponibilité de tous les instants. En tant que président de la CGF, je suis souvent amené à le consulter et mes demandes, même les plus dérangeantes, sont toujours traitées dans les 48 heures.

En conclusion, la CGF vous invite à approuver le rapport 2007 du CFI. Elle vous en sait vif gré.

M. Charles Juillard, ministre des Finances: Le rapport d'activité du CFI est dense et met en évidence quelques dossiers particuliers où les contrôles effectués ont parfois incité les inspecteurs à analyser la situation sous un angle différent des révisions habituelles. Je veux parler notamment de deux rapports où le CFI a informé le procureur général, conformément à l'article 78, alinéa 2, de la loi de finances, dans le cadre de certaines irrégularités susceptibles de poursuites pénales.

Pour ce qui est du volume des révisions effectuées en 2007, celui-ci est en légère diminution par rapport aux années précédentes. Le CFI a donc pris un peu de retard au niveau des unités administratives et des institutions externes n'ayant pas été révisées depuis quatre ans et plus. Ce constat est la conséquence d'éléments extraordinaires où le CFI s'est investi davantage qu'à l'accoutumée, comme par exemple des dossiers plus gourmands car avec des incidences importantes sur la gestion de certaines unités et surtout sur des personnes qui ont quitté leur poste après le passage du CFI (par exemple à Pérène ou à l'Office des véhicules) ou alors des contrôles relatifs à l'A16 conformément aux obligations fédérales. Ici, le CFI a passé cinquante-six jours de plus qu'en 2006 pour des vérifications demandées par l'OFROU et le DETEC, notamment pour la transition avec la RPT. A noter que cet engagement de nos contrôleurs a généré une facture adressée à la Confédération de 131'500 francs, soit 50'000 francs de plus que l'année précédente.

Le nouveau logiciel des notes d'audit, qui est maintenant à disposition du CFI et qu'il a fallu tester en 2007, a également provoqué un travail supplémentaire pour le Contrôle des finances, travail qu'il n'a pas pu investir dans différents autres contrôles.

Même si le CFI n'a pas pour objectif la réalisation d'économies, ses contrôles ont à nouveau permis d'en effectuer. La véritable mission de l'équipe d'auditeurs est de déceler d'éventuelles faiblesses dans la tenue des comptes et dans la gestion financière de l'administration, de les prévenir et de conseiller les responsables.

Quant au contenu de ce rapport d'activité, vous aurez pu constater une présentation simplifiée pour ce qui concerne les rapports qui débouchent sur des recommandations mineures ou tout simplement sur aucune observation. Présentation par contre exhaustive des différents contrôles qui ont fait l'objet d'une «fiche-résumé» pour les recommandations significatives, à l'instar de la pratique mise en place et qui assure la transparence vis-à-vis des membres de la CGF et des autres organes destinataires du rapport, en particulier le Gouvernement. Les révisions 2007 ont été effectuées en principe sur la base des comptes 2006.

En conclusion, on peut dire encore que le CFI a fait du bon travail et que ses recommandations sont assez largement acceptées par les responsables des entités auditées. Les investigations de nos contrôleurs confirment la bonne gestion comptable et financière des unités administratives et des autres entités soumises à son analyse. Fait réjouissant d'ailleurs, aucun manquement grave n'a dû nous être signalé, aux termes de l'article 78, alinéa 1, de la loi sur les finances

L'année 2007 a été une année assez intense pour le personnel du CFI. Au nom du Gouvernement, je tiens à remercier chaleureusement le contrôleur général des finances, Maurice Brêchet, ainsi que toutes ses collaboratrices et ses collaborateurs pour leur engagement et la qualité du travail effectué l'année dernière. Je vous recommande donc d'accepter le rapport annuel 2007 du Contrôle des finances.

Au vote, le rapport 2007 du Contrôle des finances est adopté par la majorité des députés.

24. Modification de la loi sur la protection des données à caractère personnel (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

arrête :

I.

La loi du 15 mai 1986 sur la protection des données à caractère personnel (RSJU 170.41) est modifiée comme il suit :

Article 18 (nouvelle teneur)

- ¹ Aucune donnée personnelle ne peut être communiquée en dehors des frontières cantonales si la personnalité des personnes concernées devait s'en trouver gravement menacée, notamment du fait de l'absence d'une législation assurant un niveau de protection adéquat.
- ² En dépit de l'absence d'une législation assurant un niveau de protection adéquat, des données personnelles peuvent être communiquée en dehors des frontières cantonales lorsque l'une des conditions suivantes est réalisée :
- a) des garanties suffisantes, notamment contractuelles, permettent d'assurer un niveau de protection adéquat à l'étranger;
- b) la personne concernée a donné son consentement;
- c) la communication est indispensable soit à la sauvegarde d'un intérêt public prépondérant, soit à la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice;
- d) la communication est nécessaire pour protéger la vie ou l'intégrité corporelle de la personne concernée.
- ³ L'autorité de surveillance tient à jour la liste des Etats dont la législation assure un niveau de protection adéquat. Elle doit en outre être informée des garanties données visées à l'alinéa 2, lettre a.
 - ⁴ Les articles 13 à 17 trouvent au surplus application.

Article 23, phrase introductive (nouvelle teneur)

La présente loi ne s'applique aux procédures civiles, pénales et de juridiction administrative que si : (...)

Article 24 (nouvelle teneur)
Parlement

La présente loi ne s'applique pas aux délibérations du Parlement et des commissions parlementaires.

Article 28, alinéa 3 (nouveau)

³ Si le traitement est susceptible de présenter des risques particuliers eu égard aux droits et libertés des personnes concernées, il doit être soumis à l'autorité de surveillance pour contrôle préalable.

Article 34, alinéa 2

(Abrogé.)

Article 37, alinéa 4 (adjonction d'une seconde phrase)

⁴ (...) Le droit de la personne concernée d'exiger l'ajout d'une mention indiquant le caractère litigieux des données est réservé.

Article 48, alinéa 2 (nouveau)

² Elle remplit sa tâche en toute indépendance.

Article 50, alinéas 2, lettres d et f (nouvelle teneur), g et h (nouvelles) et 3 (nouveau)

- ² En particulier, la commission :
- d) collabore à l'élaboration de la législation en matière de protection des données;
- f) rend compte de son activité dans un rapport annuel soumis au Parlement pour approbation. Le rapport est public;
- g) conseille les autorités et personnes mentionnées à l'article 3, alinéa 2, dans les questions touchant à la protection des données;
- h) collabore avec les autorités chargées de la protection des données en Suisse et à l'étranger.
- ³ Dans l'exercice de ses tâches, la commission dispose d'un pouvoir d'investigation complet.

Ш

- ¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.
 - ² Le Gouvernement en fixe l'entrée en vigueur.

Le Président : Le Secrétaire : François-Xavier Boillat Jean-Claude Montavon

Le président : Une seule modification de la commission de rédaction a été apportée à cette loi en vue de la deuxième lecture, soit à l'article 28, alinéa 3. Monsieur le président de la commission a désiré ne pas intervenir. Y a-t-il d'autres députés qui souhaitent prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote final de cette modification de la loi sur la protection des données à caractère personnel.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 55 députés.

Le président : Nous revenons maintenant au début de notre ordre du jour et passons sans autre à la présidence du Gouvernement.

4. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura

1. Introduction

Depuis le 28 août 2006, conformément au mandat du 7 septembre 2005 donné par les cantons de Berne et du Jura sous les auspices de la Confédération, l'Assemblée interjurassienne (AIJ) mène une étude sur l'avenir institutionnel de la région jurassienne. Cette étude s'avère fondamentale pour l'avenir de notre région : elle constitue actuellement la priorité politique du Gouvernement jurassien dans le cadre de la Question jurassienne.

Après les deux premières étapes visant, d'une part, à dresser un état des lieux de la situation actuelle et d'autre part, à identifier les synergies interjurassiennes présentes et à venir, l'AlJ a remis ce printemps ses premières conclusions concernant la première piste du mandat, soit la création d'un nouveau canton formé du Jura bernois et du canton du Jura.

L'AlJ propose en effet la création d'un canton sur la base d'un nouveau partenariat entre un nouvel Etat et six grandes communes correspondant aux six districts du Jura et du Jura bernois. Ce projet conduit à une réorganisation en profondeur des structures organisationnelles de l'Etat, aussi bien dans ses dimensions fonctionnelles que géographiques. Une nouvelle entité serait créée en lieu et place de la République et Canton du Jura et des trois districts francophones du Canton de Berne. En ce sens, cette étude représente un nouveau paradigme pour les deux territoires concernés. En effet, le projet institutionnel proposé pour la région bouleverse, de part et d'autre, certains acquis et débouche sur une réflexion globale d'envergure quant à l'avenir d'une région concernée par des enjeux et intérêts similaires voire identiques.

Pour l'heure, le Gouvernement jurassien laisse l'AlJ poursuivre ses travaux jusqu'à leur terme et réserve son appréciation sur le fond de l'étude institutionnelle. Celle-ci sera formulée après la remise du rapport, moment où le Conseil-exécutif bernois et le Gouvernement jurassien seront appelés à entrer en négociation.

L'année a également été marquée par plusieurs évolutions positives attendues de la concertation interrégionale et concrétisant la collaboration interjurassienne, conformément à l'Accord du 25 mars 1994. En effet, la création de deux institutions communes, soit la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) et le poste de déléguée interjurassienne à la jeunesse s'inscrit dans le processus de collaboration actuel.

Cependant, le Gouvernement jurassien relève que, si la voie institutionnelle de la collaboration interjurassienne a des effets positifs et connaît certains succès, son rythme n'est pas aussi soutenu que l'aurait souhaité le Gouvernement. Sur des dossiers communs très importants, comme le tourisme, l'économie, les transports, le sport, la culture ou encore le Tribunal des mineurs, il a été jusqu'à présent difficile de créer des institutions communes. Il convient toutefois de relativiser cette situation, dans la mesure où les énergies se sont concentrées et focalisées sur l'étude de l'AIJ.

2. L'étude de l'AlJ sur l'avenir institutionnel de la région

Depuis août 2006, les membres de l'AlJ ont mené leurs travaux de manière assidue. Le rythme très soutenu de travail s'est encore accéléré ces derniers mois afin que l'AlJ soit en mesure de remettre le rapport final dans les délais annoncés. Etant donné l'importance de cette étude pour l'avenir de la région, le Gouvernement jurassien en a suivi de manière attentive toutes les étapes. Il a donc pris connaissance des rapports successifs de l'AlJ, en particulier le Rapport intermédiaire no 3 de février 2008.

Ce rapport est entièrement consacré à l'étude d'une nouvelle entité politique formée des six districts francophones. L'AIJ propose en particulier la création d'un canton comprenant six grandes communes, une par district actuel. Cette nouvelle entité cantonale se baserait sur les principes structurants suivants : une nouvelle répartition des compétences entre Etat et communes, avec la création de communes plus fortes; de nouveaux principes d'organisation et de fonctionnement de l'Etat basés sur la nouvelle gestion publique; une nouvelle base de viabilité financière, qui fait l'objet d'une étude séparée non encore publiée, et un nouveau cadre de collaboration avec l'extérieur et de positionnement dans l'Arc jurassien.

Parallèlement au climat serein dans lequel se sont déroulés les travaux jusqu'à présent, le Gouvernement jurassien salue la qualité de ce travail fouillé et très bien documenté ainsi que les propositions audacieuses qui ont été formulées.

La construction d'un Etat cantonal composé de six communes constitue une voie novatrice à explorer, aussi bien pour le Jura bernois que le canton du Jura. Ce projet de nouveau partenariat entre l'Etat et les communes redessine entièrement l'organisation politique, juridique et administrative de toute la région tant dans ses dimensions fonctionnelles que géographiques. En remettant en cause certains acquis de part et d'autre, le canton du Jura et le Jura bernois se trouvent sur un pied d'égalité pour aborder un projet commun totalement inédit sur le plan suisse. Les propositions de l'AlJ ont le mérite de susciter le débat au sein des populations. Dans ce cadre, le Gouvernement jurassien relève que le canton du Jura et le Jura bernois font face à un débat similaire quant à la problématique de regroupement et de fusion de communes puisque des fusions ont récemment été décidées ou sont projetées. Les deux régions partagent les mêmes enjeux et les mêmes défis de réorganisation des tâches et de réforme de l'efficience des services publics, de modernisation des infrastructures routières et ferroviaires, de promotion touristique et économique et de positionnement envers l'extérieur. Elles sont toutes deux confrontées à un défi démographique qu'elles se doivent de relever. Plus largement, elles sont également au bénéfice d'atouts communs porteur d'avenir, notamment dans le domaine du développement économique, de la formation et de la culture.

Le Gouvernement jurassien a également pris connaissance du rapport intermédiaire no 4 qui concerne l'étude des effets du partenariat direct découlant des institutions communes interjurassiennes et des effets du statut particulier du Jura bernois créé par la loi bernoise y relative du 13 septembre 2004 (LStP). L'AIJ se préoccupe actuellement de l'élaboration du rapport intermédiaire no 5 qui se réfère à l'analyse des autres pistes qui sont considérées comme pertinentes. Dès cet été, les différents rapports et analyses financières feront l'objet d'une évaluation par l'AIJ dans le but de réaliser un rapport final qui sera ensuite remis aux deux gouvernements cantonaux ainsi qu'à la Confédération à la fin de cet automne.

De manière générale, si le Gouvernement jurassien réserve son appréciation sur le fond qu'il ne livrera qu'une fois le rapport final de l'AlJ remis aux trois mandants, il est convaincu que l'étude de l'AlJ contiendra des éléments significatifs pour la formulation d'une offre conforme aux exigences de la loi «Un seul Jura».

3. Bilan de la collaboration interjurassienne

Bien que la priorité ait été donnée ces deux dernières années à l'étude institutionnelle de l'AIJ, l'année écoulée s'inscrit de façon positive dans le cadre du rapprochement interjurassien au plan institutionnel. Deux institutions communes, dans des domaines sensibles comme la jeunesse et la statistique, ont en effet vu le jour au 1^{er} janvier 2008.

Tout d'abord, conformément à la loi jurassienne sur la jeunesse adoptée en 2006, un poste de déléguée interjurassienne à la jeunesse a pu être créé pour le canton du Jura et le Jura bernois. Une majorité de communes du Jura bernois et le canton de Berne ont en effet accepté au printemps 2007 de cofinancer la création de ce poste.

En second lieu, la région a pu se doter d'un organisme de statistique commun. Le canton du Jura et le canton de Berne ont en effet décidé de confier à la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) le mandat d'effectuer pour le canton du Jura et le Jura bernois toutes les prestations qui sont celles d'un service cantonal de la statistique. Deux mémentos statistiques, l'un jurassien et l'autre bernois, ont paru en mai 2008 décortiquant en chiffres les deux régions sur les plans économiques, démographiques, sociaux et financiers. Dès 2009, il n'y aura plus qu'un document commun donnant toutes ces informations.

Une autre institution commune est également sur le point de voir le jour. Les populations du Jura bernois et du canton du Jura pourront en effet bientôt profiter des prestations qui seront offertes par une institution commune dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes.

Ainsi, si l'on jette un coup d'œil sur les vingt-six institutions proposées le 6 septembre 1999 par le Conseil-exécutif bernois et le Gouvernement jurassien et les six autres proposées par l'AIJ par la suite, on peut constater que les collaborations institutionnelles, même si elles se font à petits pas, sont significatives.

Dans ce domaine, il convient de constater que les modalités de mise en place des institutions communes, qui sont considérées comme des moyens de rapprocher les deux régions et d'améliorer l'efficience sur des enjeux communs, sont complexes. Les raisons en sont diverses. On peut notamment mentionner des priorités politiques différentes, voire divergentes, des bases légales différentes ou inexistantes chez l'un des partenaires ou encore des problèmes liés au financement des institutions communes.

Certaines collaborations sont marquantes, comme par exemple la mise sur pied de la Fondation rurale interjurassienne (FRI), et confirment la proximité des intérêts de nos deux régions. Plus récemment, la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) s'ajoute à ce constat. Il reste toutefois de beaux défis à relever dans des secteurs névralgiques comme la culture, le tourisme, l'économie, la justice, le sport et l'éducation. Dans le domaine culturel, la mise en consultation commune relative au projet de construction d'un Centre interjurassien d'expression des arts de la scène (CREA) participe à cette volonté de doter la région d'une infrastructure et d'un projet d'animation culturelle sur le plan régional.

En définitive, il ne s'agit pas ici de faire un bilan comptable des réalisations en commun mais plutôt de relever que ces dernières ont permis de décrisper les relations entre personnes et ont favorisé une meilleure compréhension mutuelle. Toutefois, le Gouvernement jurassien constate que dans la réalité des projets, le rapprochement institutionnel du canton du Jura et du Jura bernois s'est fait, durant ces quinze dernières années, à petits pas et que les bénéfices concrets de la collaboration demeurent parfois difficiles à démontrer au sein des populations du Jura bernois et du canton du Jura.

4. Suite à donner à l'étude de l'AIJ

A la remise de l'étude institutionnelle à l'automne 2008, la Question jurassienne sera à un tournant puisqu'il appartiendra au Gouvernement jurassien de déterminer le contenu et la forme des propositions qui seront soumises à la population du Jura bernois ainsi qu'à celle du canton du Jura.

Le cadre et l'échéancier des propositions sont fixés par l'étude institutionnelle et par la loi «Un seul Jura».

Conformément à ce qui est prévu dans le mandat d'étude institutionnelle, dans les six mois qui suivent la réception du rapport, les deux Gouvernements se concertent sur la suite à donner aux résultats des études et au bilan de l'AlJ (article 4). Selon l'article 4 de la loi «Un seul Jura», le Gouvernement jurassien, après avoir pris connaissance des conclusions de l'étude et avoir discuté de celles-ci avec le Conseil-exécutif du canton de Berne, est tenu de formuler une proposition de partage de souveraineté sur le territoire des six districts.

Dès lors, tout l'art consistera à lier les propositions de l'AlJ avec les dispositions contenues dans la loi «Un seul Jura» puisque le canton du Jura sera appelé à formuler une offre de partage de souveraineté au Jura bernois selon des modalités qui doivent encore être définies. Dans le cadre de la Loi, le Gouvernement entend se donner toutes les marges de manœuvre utiles afin de garantir la plus grande cohésion possible des milieux politiques et de la communauté jurassienne dans son ensemble face à l'offre de partage de souveraineté formulée au Jura bernois.

En privilégiant les aspects politiques et juridiques et en partant du cadre actuel, il s'agira d'examiner quelles modifications constitutionnelles doivent être envisagées et cela selon quelles modalités. Il conviendra également d'inventorier les propositions qui pourront être intégrées dans l'offre de partage de souveraineté qui sera adressée au Jura bernois et de déterminer toutes les variantes possibles à étudier en fonction de la situation politique du moment. La question des consultations populaires qui seront incontournables devra faire l'objet d'une attention particulière : qui sera consulté, à quel moment et sur quel principe ou sujet précis. Bref, les questions de fond, de forme, de procédure, de délai ne manquent pas et le Gouvernement s'attache d'ores et déjà à étudier tous les points qui lui paraissent pertinents afin d'être en mesure de donner une suite politique adéquate au rapport de l'AIJ.

5. Conclusion

Les mois à venir marqueront un tournant fondamental dans la Question jurassienne. Le processus, initié par l'Accord du 25 mars 1994 et la constitution de l'AlJ pour trouver des solutions au conflit interjurassien, est en train de donner des résultats tangibles.

Le Gouvernement jurassien attend avec intérêt les conclusions de l'étude de l'AlJ et est convaincu que celle-ci contiendra les éléments utiles qui permettront, comme le prévoit la loi «Un seul Jura», de formuler une offre de partage de souveraineté à la population du Jura bernois. Comme annoncé ci-dessus, et dans le but de se préparer à l'étape cruciale qui suivra la remise de cette étude, le Gouvernement jurassien analyse les différentes procédures à mettre sur pied en vue de préparer les négociations avec le Conseil-exécutif bernois et de soumettre l'offre de partage de souveraineté.

Dans ce contexte, il est déterminant que les cantons de Berne et du Jura puissent s'accorder sur les suites à donner, dans le respect de toutes les parties concernées aux études et au bilan de l'AlJ. Il s'agira d'une phase politique essentielle et délicate dans laquelle le canton du Jura devra convaincre qu'il est dans l'intérêt des populations du Jura

bernois et du canton du Jura de faire face ensemble à des défis et enjeux régionaux identiques. Par la suite, il appartiendra aux populations du Jura bernois et du canton du Jura de se déterminer par la voie des urnes sur les options qui leur seront soumises.

Le Gouvernement jurassien aborde ces échéances de manière sereine et en ayant le souci constant de l'intérêt global de la région jurassienne. La constitution d'une entité rassemblant le canton du Jura et le Jura bernois représente une démarche totalement novatrice au sein de notre pays. Il s'agit là d'un projet mobilisateur qui permet de dépasser les clivages du passé, et s'avère motivant et stimulant pour la population jurassienne.

Au nom du Gouvernement de la République et Canton du Jura

La présidente : Le chancelier d'Etat : Elisabeth Baume-Schneider Sigismond Jacquod

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement: En guise de préambule, je tiens à préciser que le rapport du Gouvernement au Parlement sur la reconstitution de l'unité du Jura s'inscrit dans un contexte bien particulier étant donné que nous sommes dans l'attente du rapport définitif de l'Assemblée interjurassienne sur l'avenir institutionnel de la région. L'AIJ organise d'ailleurs demain une conférence de presse à Delémont et présentera son rapport intermédiaire no 4 portant sur les effets du partenariat direct entre le Jura et le Jura bernois. Toutefois, qui dit «attente» ne veut pas dire que l'on ne fait plus rien sur le plan institutionnel, au contraire. Et qui dit «attente» ne dit pas non plus qu'il s'agit de banaliser ce temps dévolu à l'Assemblée interjurassienne pour son étude.

Permettez-moi donc d'insister sur l'importance, aux yeux du Gouvernement, de consolider nos relations avec l'ensemble des protagonistes de la Question jurassienne, que ce soit sur le plan de la Confédération, au niveau du canton de Berne et naturellement de la République et Canton du Jura. Si nous sommes acquis au fait que le rapprochement avec le Jura bernois passe par des projets concrets devant déboucher idéalement sur la constitution d'institutions communes, nous sommes tout autant convaincus de la nécessité de construire des relations non seulement institutionnelles mais également personnelles de confiance avec les personnes qui portent ces projets afin d'affirmer de manière crédible notre volonté de reconstituer l'unité du Jura.

C'est ainsi que, durant l'année écoulée, nous avons rencontré, dans le cadre d'une séance de la conférence tripartite, Madame la conseillère fédérale Widmer-Schlump, présidente de ladite conférence. Ce premier contact a permis de mesurer sa volonté de s'engager dans le dossier jurassien et de maintenir un niveau élevé d'implication de la Confédération. A nos yeux, la Tripartite, si vous me permettez l'expression, a un rôle déterminant à jouer dans la Question jurassienne. Nous avons également rencontré le Conseil exécutif bernois et cette réunion entre exécutifs a mis l'accent sur la nécessité de fixer un cadre à la concertation et à la négociation que nous aurons à mener conjointement lors du dépôt du rapport de l'AlJ. Pour la seconde année, nous avons tenu une séance de travail avec le Conseil du Jura bernois; cette fois-ci, ce fut à La Neuveville. Depuis l'introduction du statut particulier, le Conseil du Jura bernois est l'interlocuteur direct du Gouvernement jurassien dans les

domaines qui sont de sa compétence, en particulier l'octroi de subventions culturelles.

Et puis nous tenons également régulièrement des séances avec la délégation jurassienne à l'AIJ, dont les membres, je tiens à le souligner ici, font un travail remarquable tant sur le plan des idées développées dans le cadre des différentes études menées par les commissions de l'AIJ que sur le plan de l'attention à porter à la qualité des débats au sein de ladite Assemblée. Je tiens donc à les remercier pour l'engagement dont ils font preuve, remerciements également à l'AIJ, par son président et son secrétaire général.

J'en viens maintenant au contenu proprement dit du rapport du Gouvernement, qui a été transmis au Parlement il y a une dizaine de jours et qui prolonge en quelque sorte celui discuté en juin 2007 ici-même.

Peut-être également dire que ce rapport a fait l'objet d'un débat, d'une discussion en commission des affaires extérieures et de la réunification le 16 juin dernier. Je tiens à remercier le président et les membres de ladite commission pour le débat d'idées au sujet de ce rapport. Et peut-être également indiquer qu'une réflexion et une discussion a eu lieu sur les modalités de constitution du rapport, si on peut le dire ainsi, et de débat en amont. Effectivement, le Gouvernement vous livre un produit fini depuis qu'il a été décidé de transmettre le rapport en amont à la commission et il s'agira – je crois que cela a été apprécié en commission – de revenir peut-être à des modalités de collaboration : on discute en amont avec la commission et la rédaction se fait par rapport à un contenu politique et ensuite on l'adresse au Parlement.

Le rapport en tant que tel maintenant. Dans son introduction, nous insistons effectivement sur l'échéancier par rapport à l'étude menée sous les auspices de la Confédération et des deux cantons, donc l'étude de l'AIJ.

Nous portons attention en particulier à la création d'un canton sur la base d'un nouveau partenariat entre un nouvel Etat et six grandes communes, qui fait l'objet du rapport intermédiaire no 3. Il nous paraît important de mentionner que ce projet conduit à une réorganisation en profondeur des structures organisationnelles de l'Etat, aussi bien dans ses dimensions géographiques mais surtout dans ses dimensions fonctionnelles institutionnelles. Une nouvelle entité serait ainsi créée en lieu et place de la République et Canton du Jura et des trois districts francophones du canton de Berne. En ce sens, cette étude représente un nouveau paradigme pour les deux territoires concernés, ce qui nous paraît extrêmement important.

Le projet institutionnel proposé pour la région bouleverse, on l'a toutes et tous compris, de part et d'autre de nombreux acquis et débouche sur une réflexion globale d'envergure quant à l'avenir d'une région concernée par des enjeux et des intérêts similaires, voire identiques.

Pour l'heure, et cela ne vous étonnera guère, le Gouvernement jurassien laisse l'AlJ poursuivre ses travaux jusqu'à leur terme et réserve son ou ses appréciations sur le fond de l'étude institutionnelle au moment du dépôt du rapport.

Dans l'introduction déjà également, on mentionne que l'année est marquée par plusieurs évolutions positives mais des évolutions somme toute auxquelles on peut s'attendre raisonnablement si l'on parle de concertation et de collaboration interjurassienne. En effet, la création de deux institutions communes, soit la Fondation interjurassienne pour la

statistique (FISTAT) et le poste de délégué interjurassien à la jeunesse (en fait c'est une déléguée interjurassienne), s'inscrit dans le processus de collaboration actuelle.

Nous l'avons dit, ce ne sont pas des institutions complètement, comment dire, révolutionnaires sur la collaboration entre deux cantons. Par contre, elles traitent de sujets extrêmement importants au niveau de la politique qu'on entend mener dans la région, tant au niveau de la promotion d'une politique de la jeunesse que de statistiques à avoir en commun pour la meilleure perception et compréhension de la réalité socio-économique de la région.

Peut-être également dire, lorsque je parlais du temps d'attente tout à l'heure, l'importance de l'implication des services de l'Etat dans la mise à disposition de l'Assemblée interjurassienne de données, d'indications permettant d'aboutir aux études, tant au niveau du constat que des mises en synergie.

Venons-en au point 2, l'étude de l'AIJ sur l'avenir institutionnel de la région. Depuis août 2006, les membres de l'AIJ mènent leurs travaux de manière assidue. Ce qui est surtout extrêmement intéressant aux yeux du Gouvernement jurassien et au gré des discussions que nous pouvons mener avec la délégation jurassienne à l'Assemblée interjurassienne, c'est la qualité des débats et la relation de confiance qui s'est instaurée au sein des différentes commissions. Le Gouvernement jurassien salue bien sûr la qualité de ce travail très bien documenté et également les propositions audacieuses qui ont été formulées.

Demain, comme je l'ai mentionné, le rapport intermédiaire no 4 sera porté à connaissance dans le cadre d'une conférence de presse et, dans les discussions que nous avons pu entrevoir avec les délégués à l'Assemblée interjurassienne, nous sommes extrêmement intéressés de voir les différences entre le projet qui nous a tous extrêmement intéressés, voire surpris, d'une nouvelle entité à six communes et de l'analyse sur le statu quo.

De manière générale, le Gouvernement jurassien entend mettre maintenant sa priorité et son énergie sur la prise en considération des modalités de négociation et de collaboration qu'il y aura lieu de mettre en œuvre avec le canton de Berne au moment du dépôt du rapport.

Au niveau du temps de la collaboration interjurassienne en matière de bilan. Comme mentionné, il n'y a pas eu de nouvelle institution totalement «excitante» pour l'organisation de la région en terme institutionnel. Par contre, ce que l'on observe, c'est que, dans de nombreux domaines, les discussions sur les modalités de mise en place d'institutions communes sont non pas difficiles sur le fond mais compliquées ou complexes dans la manière de les mettre en œuvre. On peut mentionner des domaines extrêmement importants pour l'avenir de la région : l'économie, le tourisme, la formation, le sport ou la culture. On le voit, la volonté existe de mettre en commun des moyens et des compétences mais l'organisation institutionnelle, sous forme d'institutions communes, demeure difficile. Par rapport à cela, il est évident que le rapport, également consacré à l'analyse de la collaboration et du statu quo, nécessitera toute notre attention par rapport au fait que nous avons le sentiment qu'une énergie parfois débordante est mise dans la volonté d'institutions communes alors que des collaborations peuvent arriver au même résultat dans la perception de la population.

En définitive (on l'indique d'ailleurs en page 4), il ne s'agit pas de faire un bilan comptable mais bien plus d'avoir une analyse politique des réalisations en commun et surtout de relever que les réalisations et le travail en commun permettent de décrisper encore et encore les relations entre personnes et favorisent une meilleure compréhension mutuelle et surtout le respect pour la poursuite des débats.

Le Gouvernement jurassien constate également que, dans la réalité des projets, le rapprochement institutionnel du canton du Jura et du Jura bernois se fait progressivement et que, justement, les bénéfices concrets pour la population demeurent parfois encore un peu fugaces en termes d'institutions.

Au point 4 - on pourrait dire en fait que c'est le point central de ce rapport - c'est la suite à donner à l'étude de l'Assemblée interjurassienne. Il convient peut-être de le rappeler encore et encore, jamais, depuis le rapport Widmer, nous n'avons connu une situation aussi claire, tant au niveau juridique qu'au niveau institutionnel sur la Question jurassienne. Et la grande question - on l'a mentionnée sous forme d'art - sera de mettre en écho le rapport de l'AlJ et la loi «Un seul Jura» décidée par votre Parlement. Conformément à ce qui est prévu dans le mandat d'étude institutionnelle, dans les six mois qui suivent la réception du rapport, les deux gouvernements se concertent sur la suite à donner au résultat des études et des bilans de l'AIJ. Selon l'article 4 de la loi «Un seul Jura», je le rappelle, le Gouvernement jurassien, après avoir pris connaissance des conclusions de l'étude et avoir discuté de celles-ci avec le Conseil exécutif du canton de Berne, est tenu de formuler une proposition de partage de souveraineté sur le territoire des six districts. Dès lors, tout l'art consistera donc à lier les propositions de l'AlJ avec les dispositions contenues dans la loi «Un seul Jura» puisque notre Canton sera appelé à formuler une offre de partage de souveraineté au Jura bernois, selon des modalités qui doivent encore être définies.

Dans le cadre de la loi, le Gouvernement entend se donner toutes les marges de manœuvre utiles - et c'est extrêmement important - afin de garantir la plus grande cohésion possible des milieux politiques et de la communauté jurassienne dans son ensemble face à une offre de partage de souveraineté formulée au Jura bernois. En effet, on parle de ce rapport - je ne sais pas si l'intérêt est grandiloquent mais en tout cas je ne sens pas dans la salle un intérêt patriotique incroyable! - mais je tiens véritablement à le dire et à le réaffirmer, il ne s'agit pas juste d'une question intellectuelle ou institutionnelle. Il s'agit de l'avenir de la République et Canton du Jura et de sa région, de l'avenir de la Question jurassienne et il faudra que chacun se sente impliqué. On le dit régulièrement : «Est-ce que la jeunesse se sent concernée ou pas ?». Je pense que, sans tabou, la jeunesse, pour le moment, on doit le constater, ne se sent pas véritablement concernée. Et si l'on veut qu'elle le soit, il faut qu'on l'implique. Et pour l'impliquer, il faut que (je me permets de le dire ainsi) ce soit un peu plus «tripal» que simplement, moi, je vous présente un rapport, que vous me fassiez votre rapport et puis qu'on se dise : «Et bien, voilà, c'était le rapport pour l'année 2008». Ce n'est pas cela le grand rendez-vous que nous aurons... (Brouhaha) Je m'excuse mais cela m'énerve un peu, personne ne m'écoutait et je m'en rendais terriblement compte!

M. Jérôme Corbat (CS-POP) (de sa place): Mais on t'écoute attentivement!

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement: Ce n'est pas cela ce grand rendez-vous. Nous attendons avec impatience l'étude de l'AIJ mais, comme je le dis, l'attente se construit en amont et, du côté du Gouvernement jurassien, nous sommes tout à fait conscients que le débat doit devenir un véritable débat de société. Vous et moi, si nous sommes convaincus que l'histoire du Jura ne passe peut-être plus vraiment par une communauté de destin mais par une communauté peut-être de raison en quelque sorte qui correspond à ce destin, et bien prenons notre bâton de pèlerin pour convaincre et pour montrer aussi à quel point nous aurons à renoncer à nos petites «ambitions personnelles» ou querelles de clochers. Bref, tout cela pour dire qu'on a besoin d'un Exécutif fort et d'un Législatif fort pour être crédible dans ce débat de société à mener avec les partis politiques, avec la population.

J'en reviens à mon texte. En privilégiant les aspects politiques et juridiques et en partant du cadre actuel, il s'agira d'examiner – et cela devra être fait de manière très fine et également en vérifiant l'opportunité politique - quelles modifications constitutionnelles doivent être envisagées et selon quelles modalités. Il conviendra nécessairement d'inventorier les propositions qui pourront être intégrées dans l'offre de partage de souveraineté qui sera adressée au Jura bernois et de déterminer toutes les variantes possibles à étudier en fonction de la situation politique du moment. La question des consultations populaires, qui sera incontournable, devra également être étudiée avec une attention toute particulière. En effet, qui sera consulté ? à quel moment ? sur quels principes ? au sujet de quel sujet précis ? Bref, tant des questions de fond, de forme, de procédure, de délai ne manqueront pas d'intéresser, non seulement mais de passionner, le Gouvernement qui s'attache d'ores et déjà à étudier les différents points qui lui paraissent pertinents afin d'être en mesure de donner une suite politique adéquate au rapport de l'AlJ et d'être un partenaire fort et crédible face au Conseil exécutif bernois

Les mois à venir marqueront donc un tournant fondamental dans la Question jurassienne. Le processus initié par l'Accord du 25 mars 1994 et la constitution de l'AlJ pour trouver les solutions au conflit interjurassien sont en train de donner des résultats tangibles. Dans ce contexte, il est donc déterminant que le canton du Jura et le canton de Berne puissent s'accorder sur les suites à donner. Il est également rassurant de savoir que l'AlJ ne va pas se contenter de livrer trois ou quatre rapports intermédiaires et un rapport final mais un rapport final avec une option politique priorisée – et cela est extrêmement intéressant – avec probablement aussi une série d'hypothèses sur la façon de traiter ce rapport de part et d'autre de la Roche-Saint-Jean.

Le Gouvernement jurassien aborde ces échéances de manière sereine, en ayant le souci constant de l'intérêt global de la région jurassienne et la constitution d'une entité rassemblant le canton du Jura et le Jura bernois représente une démarche totalement novatrice au sein de notre pays. Donc, comme je viens de le dire tout à l'heure, même si c'est totalement novateur intellectuellement, il faut surtout que cela nous touche au niveau, je dirais, des émotions et de l'envie de construire cette région pour que nous puissions dépasser les clivages du passé et avoir un projet intéressant pour la population du canton du Jura et pour celle du Jura bernois. Et, comme je l'ai dit dans un tout autre contexte – c'était un petit discours du 23 juin – je nous souhaite en fait que nous ayons le Jura dans les tripes, totalement au fond

du cœur et constamment à l'esprit. C'est un peu comme un rêve inachevé, un être de chair, un horizon à atteindre : l'aimer sans concession est encore le meilleur moyen d'en honorer l'histoire mais surtout d'en construire l'avenir.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de la commission des affaires extérieures et de la réunification : Le rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura a été traité par notre commission lors de sa séance du 16 juin, en présence de Madame la ministre Elisabeth Baume-Schneider.

Pour la seconde année consécutive, ce rapport a été distribué avant la séance plénière du Parlement et il a fait l'objet d'une conférence de presse.

D'emblée, je tiens à souligner que ce rapport n'a pas été l'occasion d'un très grand engouement. Il n'a pas déchaîné de passions mais il aura permis de bons échanges. La cause en est sans doute imputable au contenu du rapport qui souffre d'un manque certain de matière. Les travaux de l'Assemblée interjurassienne, qui ont occupé le devant de la scène, ont quelque peu mis sous l'éteignoir les activités du Gouvernement en la matière. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Le Gouvernement s'est d'ailleurs conformé aux quatre axes prioritaires figurant dans les conclusions de son rapport 2007 et sur lesquels il fondait son action pour 2008, à savoir :

 Premier axe: assurer à l'AIJ un climat propice à la conduite de ses travaux

Non seulement l'Assemblée interjurassienne a pu conduire ses travaux dans un climat serein mais, si l'on se réfère aux résultats publiés et principalement au rapport no 3 qui peut être qualifié d'audacieux et de novateur, on se réjouit de se laisser surprendre de la même façon par le rapport final. Comme le Gouvernement, nous sommes convaincus que l'étude de l'Assemblée interjurassienne contiendra des éléments significatifs pour la formulation d'une offre conforme aux exigences de la loi «Un seul Jura».

 Deuxième axe : anticiper le moment où l'étude de l'AIJ sera remise aux deux gouvernements

Il s'agit du prélude au processus de formulation de l'offre de partage de souveraineté et de l'anticipation des questions de procédure mais aussi de préparer les esprits, en particulier dans le canton du Jura. Le Gouvernement entend se donner toutes les marges de manœuvre utiles afin de garantir la plus grande cohésion possible des milieux politiques et de la communauté jurassienne dans son ensemble face à l'offre de partage de souveraineté formulée au Jura bernois. Le Gouvernement est prudent sur cet objectif sensible. Un groupe de travail est en cours de création.

 Troisième axe : créer de nouvelles institutions communes dans tous les domaines où cela est possible

Deux nouvelles institutions ont été créées, c'est à la fois bien mais, comme l'avoue lui-même notre Gouvernement, le rythme n'a pas été aussi soutenu qu'il l'aurait souhaité tout en relevant que ce n'est pas nécessairement la quantité de réalisations qui compte mais le fait qu'elles permettent de décrisper les relations entre les personnes et de favoriser une meilleure compréhension mutuelle.

 Quatrième axe : rendre le Jura plus attractif en mettant en valeur les principaux atouts de la région, notamment son savoir-faire économique et sa qualité de vie Ce dernier axe de l'action gouvernementale est davantage une attitude et un comportement qui inspirent en permanence le Gouvernement dans ses actions plutôt que des opérations «coup de poing» menées occasionnellement.

Ce qui a été souligné lors de la présentation du rapport, c'est l'état d'esprit positif qui règne dans les échanges avec les différents partenaires, qui sont prometteurs pour la suite des discussions. De même que le respect du calendrier qui laisse augurer que le rapport final parviendra à l'échéance prévue.

Si les principaux acteurs de la Question jurassienne s'accordent à reconnaître à nos deux régions une communauté évidente d'intérêt et de destin, c'est un bon point de départ vers la reconstitution de l'unité du Jura.

Hier, le cœur et la passion nous ont menés vers l'indépendance. Aujourd'hui, le cœur et la raison nous guident vers la reconstitution de l'unité du Jura. Ce qui laisse supposer que l'aspect économique prendra une part non négligeable au façonnement de l'opinion des gens. Le défi passe donc par une mobilisation de la population et surtout de sa jeunesse vers un projet qui donne envie et qui montre tout l'intérêt, pour les populations concernées, de conduire leur destinée ensemble. Voilà posée l'équation, il s'agit maintenant de la résoudre.

Pour terminer, les membres de la commission des affaires extérieures et de la réunification se disent confiants dans le rapport final de l'Assemblée interjurassienne et abondent dans le sens des conclusions apportées par le Gouvernement dans son rapport.

M. Alain Lachat (PLR): C'est Jean-Marie Mauron, en sa qualité de membre de la commission des affaires extérieures et de la réunification, qui aurait dû commenter le rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura. Or, comme vous le savez, il lutte courageusement contre la maladie et doit jeter provisoirement l'éponge. Nous avons une pensée pour lui et nous lui dédions cette intervention, lui qui a été un militant jurassien de la première heure.

Comme vous le comprendrez, c'est donc pour moi en même temps un privilège et une lourde charge que de me substituer à Jean-Marie Mauron mais je le fais aussi en tant que membre de l'AlJ. Je souligne que cette institution, que l'on méconnaît trop fréquemment, accomplit un travail considérable en quantité et qualité, et ceci dans un climat que je qualifierais de très serein.

Le rapport 2008 est plus concis que les précédents mais il n'est pas moins signifiant. Simplement, le Gouvernement n'a pas voulu interférer dans les réflexions que mène l'AlJ dans le cadre du mandat qui lui a été confié par les cantons de Berne et du Jura.

Il ne faudrait pas que des déclarations fracassantes viennent perturber les travaux de l'AlJ et ainsi fournir des arguments aux partisans de l'immobilisme.

Il faut s'interroger sur les enseignements que l'on peut tirer du sondage commandé par «Le Quotidien jurassien» et dont les résultats ont été publiés en mars 2008. Comme il faut être très attentif aux conclusions de l'enquête menée par un lycéen, Alain Piquerez, dans le cadre de son travail de maturité sur ce que pense la jeunesse de la Question jurassienne. Réalisé après la publication du rapport intermédiaire de l'AlJ évoquant le modèle à six communes, le sondage révèle que les fronts ont peu bougé. Quant au travail de maturité d'Alain Piquerez, il confirme que les jeunes Jurassiens, du Nord comme du Sud, sont mal renseignés sur l'Histoire jurassienne et qu'une majorité se désintéresse de la Question jurassienne.

Plus prosaïquement, le curseur s'est déplacé sur l'échelle de mesure des intérêts de la population jurassienne. D'autres préoccupations ont pris progressivement le dessus. Les jeunes pensent à leur avenir et à trouver un emploi. Nombre de nos concitoyens s'inquiètent du déclin démographique de notre coin de pays et de sa dépendance d'une économie toujours plus globalisée, où les enjeux sont toujours aussi financiers.

Il est donc de notre devoir d'apporter des réponses crédibles à ce questionnement-là. Il nous incombe de démontrer que le Jura n'est pas seulement une terre de libertés mais aussi une région qui se donne les moyens de relever les défis du 21^e siècle en organisant mieux son Etat, en le rendant attractif, en tirant profit de cette qualité de vie qui est un de ses atouts majeurs.

Le Gouvernement jurassien pense apparemment le plus grand bien des pistes qui ont été rendues publiques, notamment celle de la création d'un canton à six grandes communes. Option audacieuse et novatrice, ont estimé certains commentateurs. Mais cette proposition n'est-elle pas en réalité le plus petit dénominateur commun à des desseins qu'on croyait, qu'on espérait plus ambitieux ? Quand on voit les oppositions qui se manifestent dans les deux parties du Jura aux fusions de communes, on se prend à penser que la création d'une commune par district devra gagner en popularité pour dépasser le stade de l'idée généreuse. Acceptons-en toutefois l'augure puisque les grands esprits nous ont appris que le seul moyen de ne pas être en retard, c'est d'être toujours en avance.

Comme l'a dit joliment une journaliste, l'analyse du Gouvernement conjugue le verbe «attendre» à tous les temps. Mais nous avons vu qu'il ne pouvait en aller autrement dans cette période où l'AIJ, après les rapports intermédiaires nos 4 et 5 qu'elle va déposer incessamment (en principe donc demain), devra s'atteler aux évaluations ainsi qu'au rapport final. Lequel ouvrira le débat politique et conduira le Gouvernement jurassien à examiner dans quelle mesure les propositions de l'AIJ sont compatibles avec les dispositions de la loi «Un seul Jura». Le mandat de l'AlJ sera grandement réalisé et les autorités politiques devront prendre le relais. Nul doute, aux yeux du groupe libéral-radical, que la conseillère fédérale, Mme Eveline Widmer-Schlumpf, saura se montrer aussi entreprenante que son prédécesseur Christoph Blocher puisque le rôle de ce dernier dans le déblocage de la situation politique a été souligné à juste titre. La Confédération reste une pièce maîtresse dans la recherche d'une solution définitive au problème jurassien et on attend du Conseil fédéral actuel qu'il corrige l'erreur qu'a commise son lointain prédécesseur en cautionnant la procédure inique des plébiscites en cascade.

Le groupe libéral-radical se félicite des développements heureux qu'a connus la collaboration interjurassienne avec l'installation de deux nouvelles institutions communes. Le Gouvernement insiste à raison sur les effets éminemment positifs de ces collaborations institutionnelles car elles permettent à la fois de mieux se comprendre et de créer des

synergies administratives dont l'usager est le premier bénéficiaire

En conclusion, le groupe libéral-radical forme le vœu que les travaux de l'AIJ favorisent des avancées significatives dans le rapprochement de deux régions injustement clivées et que tout incite à s'unir. Il n'y a là aucune velléité annexionniste mais le constat d'évidence que deux populations qui parlent la même langue, partagent la même culture, possèdent le même profil socio-économique, connaissent les mêmes problèmes démographiques ont tout à gagner dans l'addition de leurs forces plutôt que dans leur dispersion.

M. Rémy Meury (CS-POP), président du groupe CS-POP+VERTS: Nous nous devons de saluer l'effort du Gouvernement qui présente un rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura — parce qu'il y est tenu pour la séance parlementaire de juin chaque année — qui se compose de cinq pages alors que sa conclusion est claire: il n'y a rien ou presque à dire sur les douze derniers mois.

Pas grand-chose à dire en effet sur la collaboration interjurassienne. Tout ce qui est important en termes de collaboration n'avance pas. Pour l'année écoulée, la faute au mandat donné à l'AlJ. Nous n'en rajouterons pas davantage sur ce point et nous nous rallions à la conclusion du Gouvernement dans ce chapitre : durant ces quinze dernières années, le rapprochement institutionnel du canton du Jura et du Jura bernois se fait à petits pas et les bénéfices de la collaboration sont parfois difficiles à démontrer concrètement.

Pour ce qui est de la reconstitution de l'unité du Jura, grande prudence encore du Gouvernement. Il attend sagement le rapport final de l'AlJ. Il évoque sans trop se mouiller le rapport intermédiaire no 3 diffusé le 14 mars dernier. Et bien, parlons-en de ce rapport intermédiaire. D'aucuns y voient une approche novatrice parce que l'on parle de six communes plutôt que de six districts. Mais que cache véritablement cette approche. Le rapport intermédiaire est clair : l'étude s'est basée sur trois constats de base uniquement, que l'on peut lire en page 3 dudit rapport :

- les difficultés financières de la République et Canton du Jura (déficit structurel à hauteur d'environ 18 millions pour 2006);
- 2. les flux financiers entre le canton de Berne et le Jura bernois en faveur de ce dernier à hauteur de 69 millions;
- le nombre élevé de fonctionnaires cantonaux dans et pour les deux régions, estimé à 1'330 emplois à plein temps.

Aucune allusion, pour mener la réflexion, n'est faite à l'identité culturelle jurassienne, au mouvement historique qui a mené à la création d'un Etat autonome mais amputé d'une partie importante de son territoire, à la notion de peuple jurassien, à sa communauté de destin. Aucune allusion bien sûr à la notion de réunification, terme qui semble être devenu vulgaire.

Le rapport de l'AIJ n'est qu'une étude économique. Le seul intérêt d'ailleurs de ce rapport est économique : il aurait en effet coûté beaucoup plus cher, pour un résultat identique, s'il avait été demandé à un bureau de consultants en nouvelle gestion publique.

L'accent est mis sur ce qui devient une mode : réduire tant que faire se peut l'importance du politique et des prestations fournies par les collectivités à travers les services publics qu'elles mettent en place. Il n'est même plus question de service universel mais de service minimum. Le pouvoir politique doit être mis entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint d'élus, quitte à limiter l'accès à ces fonctions, qu'elles soient législatives ou exécutives, à un nombre réduit de citoyens. Une mode qui s'est développée dans le Jura avant même que l'AIJ n'ait formulé ses propositions. L'initiative pour un Parlement jurassien à 40 députés est un premier exemple, la réduction des élus au législatif mais surtout à l'exécutif de la Ville de Delémont en est un autre, que je qualifierai à titre personnel de navrant. Il est peut-être bon de faire le lien ici avec la politique jurassienne d'encouragement aux fusions de communes. Car il s'agit de bien autre chose que la proposition de l'AlJ. Un canton à six communes a pour objectif de réduire les dépenses publiques en remettant en cause les prestations des collectivités. C'est très clair dans le rapport intermédiaire de l'AIJ. Les fusions de communes ont un intérêt contraire : elles permettent à des petites entités, par l'addition de leurs forces, d'assurer des services à la population concernée qu'aucune, séparément, n'est en mesure d'assumer seule.

L'étude de l'AlJ n'indique pas, dans son rapport intermédiaire, les prestations publiques qu'une entité à six districts (ou six communes) devrait assurer pour s'illustrer par rapport à d'autres cantons et devenir ainsi une région attrayante. Non, on indique d'emblée qu'il y a trop de fonctionnaires et qu'il faut en réduire le nombre parce que la philosophie économique prédominante l'exige! Pourtant, c'est bien là, à travers ces prestations nouvelles et différentes que l'attractivité d'un seul Jura peut résider, dans les prestations novatrices qu'il pourrait fournir. Car dans le domaine purement économique, il est inutile d'envisager de concurrencer avec nos voisins. Si l'on suit l'AIJ, outre le nombre de fonctionnaires, ses deux autres constats, je vous le rappelle, sont évidents : le Jura bernois perdra dans l'opération 70 millions par année provenant de la Berne cantonale pour s'allier à un canton qui présente une situation financière catastrophique avec un déficit structurel de quelque 18 millions. Même les plus fervents partisans de la réunification dans le Sud du Jura doivent se demander s'ils ne font pas fausse route. Heureusement, ils pensent encore, comme nous, que la création d'un canton du Jura voici trente ans n'était pas une erreur.

Ceci dit, on doit aussi s'interroger sur notre propre approche de nos finances cantonales. Les assainir, les rendre plus performantes, chercher à optimiser le fonctionnement de l'Etat sont des objectifs légitimes, quelle que soit la situation financière d'ailleurs. Mais présenter notre Canton, année après année, depuis plusieurs législatures, comme étant une région sinistrée, ce qui est pour le moins exagéré et non démontré, nous l'avons déjà dit au moment des comptes, sert sans aucun doute les desseins des adeptes d'un Etat minimum, ou même des opposants convaincus de la réunification, mais relève de l'inconscience politique dans la perspective d'une réunification du Jura historique.

En page 10 du rapport intermédiaire de l'AIJ, on peut lire cette phrase effarante, en tout cas pour un membre du comité d'initiative «Un seul Jura» : «La création d'un canton interjurassien ne doit en aucun cas être un but en soi. Elle est une opportunité de réformer les structures».

Cette philosophie exclusivement économique de l'AIJ, si l'on y adhère, devrait nous amener à envisager une autre formule qu'une entité à six districts ou six communes, manifestement non viable. Nous devrions pour le moins envisa-

ger de créer un canton BEJUNE, et pourquoi pas d'ailleurs. En plus, avec un peu de chance et ce n'est pas une attaque à notre grand argentier, nous aurions peut-être la chance d'avoir Jean Studer comme ministre des Finances, qui aurait l'avantage d'être agréé par le Parti socialiste, parce qu'il est socialiste, et par la droite parce qu'elle n'a manifestement personne dans ses rangs capable de faire pire! (*Rires.*)

Vous l'avez compris, nous n'adhérons absolument pas aux premières conclusions de l'AIJ - et tant pis pour les crispations de certains - et nous doutons qu'elles soient fondamentalement différentes dans son rapport final. Nous attendons, comme le Gouvernement, ce rapport final surtout parce qu'il ouvrira le débat sur l'offre de partage de souveraineté, comme le veut la loi «Un seul Jura» qui reste notre seule référence dans la perspective de la réunification. La constituante qui devra se mettre en place (car ce sera nécessaire), qu'elle soit issue des six districts concernés ou des trois districts du canton du Jura avec le mandat de proposer une offre de partage de souveraineté, devra aborder tous les sujets liés à ce thème. La localisation de la capitale cantonale, les armoiries du nouvel Etat, son appellation entreront dans les débats de cette assemblée. Les propositions de l'AlJ sur ces points sont donc non seulement maladroites mais totalement prématurées. L'offre de partage ne pourra se limiter à ces aspects ni être conditionnée par ces préalables. A dans une année donc avec, si le calendrier est respecté, la réalisation de l'article 4 de la loi «Un seul Jura».

M. Pascal Prince (PCSI): Le rapport 2008 sur la reconstitution de l'unité jurassienne nous laisse un peu sur notre faim. Le ton y est diplomatiquement correct mais on aurait apprécié une prise de position plus claire du Gouvernement sur le rapport intermédiaire no 3. Le Gouvernement devrait rappeler l'idéal visé par les fondateurs de la République et ne pas jouer dans une rhétorique consensuelle et un peu fade lorsqu'il affirme que la réunification des terres jurassiennes est «une démarche totalement novatrice au sein de notre pays». D'autres réunifications ont été tentées (Bâle et Appenzell), une a même réussi, celle de Schwytz et Ausser-Schwytz. Et, surtout, la volonté jurassienne a depuis toujours été proclamée avant même l'instauration de la République. L'Accord du 25 mars reconnaît d'ailleurs ce droit légitime. Aussi, il serait normal d'appeler un chat un chat et une réunification une réunification. Le Jura n'a pas à chercher dejustification dans la concordance économico-géographique, le Jura est un peuple qui a été divisé. Si ces éléments doivent être présentés pour aider à gagner les pragmatiques, ils ne doivent pas devenir le moteur de la démarche du Gouvernement.

L'audace des idées proposées dans ce rapport n'en garantit pas forcément la justesse et si l'on conçoit qu'il est difficile de trouver le juste milieu entre le trop et le trop peu, il paraît au groupe PCSI que de nombreux points proposés devront être revus ou rediscutés dans le cadre d'une assemblée consultative, voire déjà d'une constituante. Les débats que ces propositions ont pu susciter sont difficiles à évaluer puisque, mis à part un sondage dans un quotidien, aucune démarche associative ou participative n'a été entreprise. Alors qu'il s'agit de l'avenir de notre peuple, l'absence d'interaction entre les membres de l'AIJ et le commun des mortels est quelque peu regrettable. On se souvient notamment d'un débat public nourri et très intéressant à Chantemerle il y a quelques années. Pourquoi ne pas un imaginer tel débat avec l'AIJ par exemple. La troisième phase permettra enfin

aux Jurassiens de participer activement aux débats et, nous le souhaitons, résoudre enfin cette Question Jurassienne!

Nous partageons en partie le constat du Gouvernement concernant la lenteur des institutions communes. C'est toutefois une situation à double tranchant car si la multiplication des collaborations est un progrès au niveau du dialogue interjurassien, elle pourrait finalement se retourner contre l'option de la réunification. Ces collaborations renforcent la viabilité d'un statu quo qui ne correspond pas à l'idéal que le PCSI souhaite. Il faut donc vraiment se concentrer sur l'option du partage de souveraineté et ne pas hésiter à rappeler régulièrement ce but.

Contrairement à ce que beaucoup disent, il n'y a pas de manque d'intérêt de la part de la jeunesse jurassienne mais l'absence de projet définitif et surtout aucune date butoir pour le futur référendum empêchent de se mobiliser pour le moment.

L'attente est énorme et l'impatience est l'une des caractéristiques majeures de la jeunesse, d'ailleurs aussi des militants devenus moins jeunes! Aussi, dès que les éléments cités seront définis, la jeunesse retrouvera l'enthousiasme et l'ardeur dont on nous a demandé de mettre en veilleuse pour replacer l'idéal jurassien à la première place de l'actualité politique jurassienne.

Comment aussi ne pas aussi être impatient. Après trente-trois ans d'attente, qui ne le serait pas. Nous souhaitons un projet bien mûri afin de garantir un maximum de chance à l'option du partage de souveraineté que le Gouvernement transmettra aux populations jurassiennes.

M. Pierre-André Comte (PS): Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir mis de l'émotion dans votre rappel à l'attention. Il la méritait il y a trente ans parce que justice l'exigeait; il la mérite toujours aujourd'hui parce que justice n'a pas été rendue.

Le rapport 2008 du Gouvernement prolonge celui fourni en juin 2007, à propos duquel nous avions dit notre satisfaction. Il mettait en effet les responsabilités politiques et juridiques de l'Etat en exergue et affirmait la volonté du Gouvernement de les prendre. Ce faisant, le rapport clarifiait la situation et permettait aux partenaires du canton du Jura de se positionner en toute connaissance de cause. En 2008, le texte du Gouvernement réaffirme le lien entre l'étude de l'AlJ et la loi «Un seul Jura», tout en mettant l'accent sur la primauté, la supériorité évidente et définitive des obligations qui lui sont faites, découlant de ladite loi. Il n'y a rien à redire à la logique gouvernementale.

Pour résumer, le Gouvernement confirme d'une part son respect des accords passés avec le canton de Berne et la Confédération, d'autre part réaffirme la volonté de l'Etat de reconstituer l'unité du Jura.

Le fait que ce rapport ne soit pas de nature à enthousiasmer les foules ne le condamne pas. En ce qui concerne notamment les réalisations interjurassiennes, on peut bien sûr répéter ce que nous avions dit lors de l'examen du précédent message : ce qui a été réalisé est mineur pour ne pas dire dérisoire et ce qui ne l'a pas été est majeur, ainsi que le reconnaît du reste le Gouvernement. L'essentiel est qu'y réside un rappel des faits et des exigences imposées à l'Etat et, de ce point de vue, le Gouvernement reste dans l'attitude qu'il s'était fixée l'année dernière, une attitude cré-

dible en regard du contexte juridique et politique qui prévalait à l'époque et prévaut encore aujourd'hui.

Le Gouvernement se soucie de la cohésion cantonale face à la formulation de l'offre de partage de partage de souveraineté. Sa préoccupation doit être celle de la société civile, partis politiques en tête. Les chamailleries classiques devront déserter le champ de la réflexion commune si l'on veut que celle-ci ait une chance d'aboutir. Car rien n'est acquis d'avance et certaines mauvaises habitudes risquent de nous coûter cher à l'heure des grandes décisions. Je ne désigne personne en particulier et chacun doit au préalable balayer devant sa porte. Mais une chose est sûre : le canton du Jura ne convaincra personne dans la chicane, l'égoïsme ou l'irréductibilité de ses querelles de clocher.

Des interrogations subsistent en l'état actuel des choses. Quels moyens le Gouvernement engagera-t-il dans l'instauration du débat institutionnel et public sur le partage de souveraineté? De quelle façon sera gérée «l'étape cruciale qui suivra la remise de l'étude» de l'AlJ ? On comprend la prudence du Gouvernement, s'agissant particulièrement de l'interprétation de l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi «Un seul Jura», mais on doit s'interroger au plus vite sur l'implication des forces politiques et de l'institution parlementaire dans la définition des modalités encore «à définir».

Le groupe socialiste peut parfaitement rejoindre le Gouvernement – notamment dans son ultime conclusion – tout en indiquant qu'il est farouchement attaché au succès de la procédure prévue par la loi adoptée massivement ici même le 26 avril 2006.

L'unité du Jura, il est juste de le dire Madame la Ministre, vaut mieux qu'un rapport. Elle est un vrai projet d'avenir et, mieux que cela, le prétexte même de notre existence en tant que peuple reconnu comme tel. Il faut y mettre de l'esprit à la réaliser mais aussi et surtout beaucoup de cœur, de cette force que l'on puise simplement, comme vous l'avez dit, au fond des tripes, sans laquelle ni l'indépendance, ni la liberté, ni l'Etat n'existeraient.

Mme Marie-Noëlle Willemin (PDC), présidente de groupe : Je vous rassure tout de suite, je serai très courte.

Si tous les regards sont tournés vers l'échéance de cet automne qui nous informera des conclusions promises par l'AIJ concernant l'étude entreprise en août 2006, nous avons constaté et ressenti cette attente dans le rapport présenté par le Gouvernement.

Nous sentons bien que toutes les tâches sont mises au conditionnel et le Gouvernement a le souci et est dans l'optique de vouloir faire au mieux pour juxtaposer la nouvelle loi «Un seul Jura», acceptée par le Parlement, et les propositions que laisse entrevoir l'AlJ.

Nous saluons toutefois les démarches faites dans l'année avec la mise en place et la nomination d'une déléguée interjurassienne à la jeunesse et la création de la Fondation interjurassienne pour la statistique et, dans la foulée, nous espérons bientôt, la concrétisation de la convention du Bureau jurassien de l'égalité.

Pour le reste, soyons prudents, n'oublions pas qu'il nous faut être conciliants si nous voulons faire avancer la cause commune! Faisons confiance à notre Gouvernement pour mener à bien les tâches qui l'attendent avec la suite à donner à l'après-étude et restons patients dans cette période

d'attente. C'est un défi qui nous attend; nous devrons tous nous atteler à mobiliser la population sur ce projet aussitôt que les échéances d'application nous seront connues.

Le groupe PDC remercie tous les acteurs de l'évolution du dossier et les encourage à la poursuite des travaux.

Le président : La discussion générale est ouverte. Messieurs les observateurs demandent à s'exprimer. Formellement, nous devons nous prononcer sur leur demande.

Au vote, cette requête est acceptée par la majorité du Parlement.

M. Christian Vaquin, observateur de Moutier: Le rapport annuel du Gouvernement, les personnalités qui se sont exprimées dans le cadre des festivités commémorant le plébiscite du 23 juin 1974 ou encore ce matin dans cette enceinte l'ont mis en lumière de façon incontestable: en cet été 2008, la Question jurassienne est «dans un tournant fondamental».

Depuis trente-quatre ans, rarement en effet l'espoir de voir la maison jurassienne à nouveau reconstruite n'aura été aussi grand. L'Assemblée interjurassienne, à l'œuvre depuis quatorze ans, connaît des heures décisives dans l'avancement de ses travaux. On peut certes gloser à l'infini sur le temps qu'il lui aura fallu. Elle a néanmoins administré la preuve que les Jurassiens de tous bords, de toutes sensibilités, peuvent discuter de l'avenir de leur pays de manière sereine et constructive, en toute indépendance, dès lors qu'ils ne sont pas sous influence.

Qu'en sortira-t-il ? Laissons les pythies à leur exercice de prédilection. Et concentrons-nous sur l'essentiel. Quel est-il cet essentiel ? Et bien, il est tracé par la loi «Un seul Jura», votée massivement par votre Parlement, et tient en quel-ques mots, à savoir la formulation d'une offre de partage de souveraineté. C'est la mission principale des autorités jurassiennes et, cela, quel que soit le résultat des travaux de l'AIJ.

Ses premières considérations, l'Assemblée interjurassienne les a réservées à la création d'un nouveau canton à six communes. Leur nombre (de communes) est d'ailleurs accessoire en l'état du débat. Elles pourraient tout aussi bien être au nombre de 15, 20 ou 30 que cela ne changerait rien à l'analyse. Ce qui importe, c'est bien l'exercice de la souveraineté sur l'ensemble du territoire qui s'étend sur les six districts jurassiens de langue française, le partage du pouvoir dans le respect des sensibilités.

Tout doit être entrepris pour donner toutes les chances de succès à cette option. Le caractère de l'offre de partage de souveraineté, qui sera élaborée par vous, Mesdames et Messieurs les Députés, par le Gouvernement, devra être permanent. En effet, quelle que soit l'issue du processus engagé, cette offre constituera toujours une référence pour les Jurassiens du Sud qui pourront l'invoquer en tout temps pour tenter d'arracher à Berne davantage de compétences et de pouvoirs décisionnels.

Ces objectifs, ambitieux et légitimes, ne doivent pas nous détourner de la réalité. Déjà, les jeux de coulisses ont commencé pour tenter d'opposer, à la solution d'un Jura reconstitué, d'autres pistes. De manière dilatoire, on propose ici de privilégier le renforcement, illusoire, du statut du Jura-Sud au sein du canton de Berne. Là, la création d'un canton

BEJUNE, chimère qui pourrait éventuellement devenir réalité en 2050 lorsque les «réaménagistes» des institutions auront atteint leur but, celui de réduire le pays à sept superrégions.

Dans son rapport, le Gouvernement a souligné l'apport certes positif de la collaboration interjurassienne et de la voie des institutions communes, en ayant le courage de mettre en lumière les écueils réels qui entravent leur mise en place. On l'a bien compris : rien de tout ceci ne saurait résoudre durablement la Question jurassienne sur le terrain politique, impératif fixé par l'Accord du 25 mars 1994.

Tout doit être entrepris sur le plan institutionnel, nous l'avons dit. Tout doit l'être également avec le peuple, rebaptisé «société civile» en langage politiquement correct. Il faut donc se rendre attractif, convaincre avec le cœur, les tripes et la raison, comme l'a si bien rappelé tout à l'heure Madame la présidente du Gouvernement. Il faut convaincre dans le canton du Jura; convaincre aussi et en priorité le tiers de la population du Jura-Sud dont l'opinion n'est pas encore arrêtée. Les arguments ne manquent pas, le poids du Jura-Sud étant, je vous le rappelle, presque comparable à celui de la République et Canton du Jura.

Il nous appartient donc à tous, chacun là où nous sommes, de sensibiliser la population aux enjeux et à la chance inespérée qui s'offre à elle d'assurer à la région un redécollage et un dynamisme nouveau, synonymes de développement socio-économique. Il y a là beaucoup à faire, nous le savons. Notamment chez les jeunes. Il est impératif que l'apathie qui a prévalu à leur égard jusqu'ici soit remplacée par une nécessaire action volontariste.

Tous les Jurassiens souhaitent du fond du cœur que les travaux de l'Assemblée interjurassienne — que nous soutenons sans faille — débouchent sur une solution permettant la réunification du Jura. Si, contre toute attente, on devait présenter aux Jurassiens du Sud et aux Prévôtois en particulier que je représente ici, une solution de rafistolage, alors, Mesdames et Messieurs les députés, ceux-ci ne manqueraient pas de se tourner vers vous, de se tourner vers la République et Canton du Jura en attendant que leur situation particulière soit prise en compte dans l'offre de partage de souveraineté que les autorités jurassiennes seront appelées à formuler en application de la loi «Un seul Jura».

Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie de votre attention, de même que de votre engagement pour la réunification du Jura, de Boncourt à La Neuveville!

M. Jean-Marie Koller, observateur de Sorvilier: L'histoire se répète parfois, ne s'arrête jamais mais, surtout, s'enseigne! Cette introduction pour vous rappeler combien notre jeunesse ignore l'histoire de son pays.

«La date du 20 mars 1915 marque le centième anniversaire de la plus importante date de notre histoire jurassienne» écrivait Paul-Henri Cattin, alors directeur du «Journal du Jura», dans son édition du 19 mars 1915. Et de poursuivre ainsi : «Il faut bien le dire, aujourd'hui, parce que c'est la vérité historique, le Jura n'a pris aucune part volontaire à cet événement. On a disposé de lui comme d'une terre vacante. A Vienne, des convoitises multiples s'agitaient autour du tapis vert et les plénipotentiaires, occupés de sujets plus importants, ne leur accordaient qu'une oreille distraite».

A l'époque déjà, l'idée de créer un nouveau canton suisse avait pourtant été émise par les gens de Porrentruy. Le représentant de Bienne avait réclamé l'érection du territoire de cette ville en une petite république indépendante, M^{9r} Xavier de Neuveu voulait quant à lui restaurer à son profit l'ancien évêché. Enfin, Berne, après avoir fait mine de refuser le galetas qu'on lui offrait dans l'espoir de conserver Vaud et l'Argovie, avait fini par se dire qu'un tien vaut mieux que deux tu l'auras.

Que pouvait le Jura dans ces difficiles circonstances? Comment faire entendre sa voix et délibérer sur sa propre destinée? Alors que différents acteurs convoitaient son territoire, le jour même où Napoléon faisait son entrée triomphale dans Paris, les affaires de Suisse nécessitaient un urgent règlement. Et c'est ainsi que d'un trait de plume fut consommée l'annexion du Jura au canton de Berne.

Leurs Excellences, en vertu de l'article 4 de la transaction de Vienne, considérèrent rapidement les Jurassiens comme des sujets sans aucun droit. Les baillis concentrèrent à la fois dans leurs mains le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire. Le Jura ayant encore connu l'occupation militaire en 1836, la députation jurassienne, conformément aux traités, réclama le maintien de la législation française. Le «Verfassungsfreund», organe du gouvernement, proclama «la nécessité d'une fusion des langues, des mœurs et des institutions, le Jura devant être absorbé par Berne comme la rivière par le fleuve». Puis, ce fut l'épisode de Xavier Stockmar qui, accusé de haute trahison, fut contraint de s'exiler. Ajoutons à cela les événements de 1874 où les Bernois abusèrent des dissensions jurassiennes pour mettre à profit le vieux précepte : diviser pour régner!

Et c'est ainsi que Paul-Henri Cattin commenta ces évènements cent ans plus tard : «Les Jurassiens, réunis au canton de Berne par le sort de l'histoire, ne demandent qu'une chose à l'ancien canton : le respect de leur autonomie morale, de leur patrimoine traditionnel, de leur langue et de leurs cultures propres. Il ne faut pas violenter notre âme en nous imposant des credos officiels ou en gênant la libre expression de nos opinions. Il faut répudier à tout jamais cet affreux mot d'assimilation qui est une offense à notre sentiment national jurassien».

Mesdames et Messieurs, cette déclaration, qu'on aimerait tellement entendre aujourd'hui dans la bouche de nos représentants politiques au Grand Conseil bernois, date de 1915. Au regard de cette histoire commune, les Jurassiens du Nord comme du Sud n'ont pas seulement le droit mais le devoir de réclamer justice pour leur pays. L'éditorialiste de l'époque ne se trompait pas lorsqu'il affirmait que les plénipotentiaires de Vienne avaient d'autres chats à fouetter que de s'occuper du Jura. Décidément, l'histoire se répète. Combien de politiques pour faire les semblant de s'inquiéter du sort de notre pays ? L'importance des échéances électorales est sans doute une partie de la réponse.

Dans moins de sept ans, la Question jurassienne aura deux cents ans. Selon le contrat signé en 1994, on ne saurait reprocher aujourd'hui au collège fédéral de ne pas avoir rempli son rôle. La balle est bel et bien dans le camp des responsables politiques dans son entier. C'est en effet à eux qu'il appartient de montrer l'exemple de la sagesse en donnant à la «société civile» les directives qui mèneront à une solution durable. Il est inadmissible de s'entendre dire par nos adversaires que «le problème est résolu». Même le statu quo ne serait pas une solution car il équivaudrait au refus de prendre ses responsabilités. L'Accord du 25 mars 1994 engage, en effet, les parties à résoudre le conflit!

Au récent débat de Saint-Ursanne, un parlementaire a fait allusion à la «société civile», distinguant celle-ci de la classe politique. Les élus ne seraient donc plus l'émanation du peuple ? Et on se réclame du peuple pour affirmer que le problème est résolu. Et dans la foulée, on déclare que l'additif constitutionnel de mars 1970 est un «chef-d'œuvre». Pardon du peu! Celui-là malheureusement contenait en germe toute la problématique de l'actuelle Question jurassienne. Vous en conviendrez, un tel charabia ne saurait mener au dialogue et encore moins vers une solution durable.

Le phagocytage de la culture, de l'identité et des traditions jurassiennes peut bien continuer dans le Jura bernois puisque le problème, prétendument, est «réglé». Est-ce cela l'ambition de la majorité du 16 mars 1975 ? Il est heureux qu'une minorité ait su résister pour rappeler que ce pays mérite bien mieux.

Le projet de loi «Un seul Jura» pose une équation simple : de moins de 5 % de pouvoir citoyen, les Jurassiens du Sud passeront à plus de 40 % dans une nouvelle entité.

Mesdames et Messieurs les responsables politiques du Nord comme du Sud, vous détenez la clef qui permettra de gommer les divergences entre Jurassiens. Les partisans de Berne nous ont parfois reproché d'avoir voulu faire un canton par caprice, voire par égoïsme. L'ancien ministre Claude Hêche leur a répondu à Saint-Ursanne bien à propos que ce «caprice» a valu aux Jurassiens plus de deux milliards et demi d'investissement et une identité retrouvée.

Je remercie d'ores et déjà le Parlement jurassien et son Gouvernement pour avoir su oser perdre ses acquis pour réunir ce pays de Boncourt à La Neuveville.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement : Brièvement, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je crois d'ailleurs qu'il est extrêmement intéressant de boucler, si on peut le dire, de manière temporaire la réflexion avec un retour sur l'histoire. Donner quelques précisions qui peuvent, comme cela, peut-être un peu paraître atomisées par rapport à des réponses.

Par rapport au rôle de l'AIJ, il est clair qu'on attend — que ce soit avec impatience, avec sérénité ou tout ce qu'on veut en termes de qualificatifs — le rapport final de l'Assemblée interjurassienne par rapport à la mission centrale et significative qu'elle a à jouer.

Par rapport à l'analyse qu'en a fait Monsieur le député Meury sur une lecture un peu de «new public management», enfin de nouvelle gestion financière, de comment pourrait fonctionner une entité à six communes ou à six districts ou autres, nous n'avons pas cette même vision mais surtout, ce qui nous a paru extrêmement intéressant, c'est d'avoir une option commune des membres de l'AlJ sur la pertinence d'une entité ou à six ou à plus ou à moins de communes. Et je ne crois pas que la volonté première est uniquement d'avoir décimé soit la fonction publique, soit les prestations ou autres.

Mais toujours pour en revenir à l'Assemblée interjurassienne, ce qui me paraît important, c'est que ce n'est pas à elle seule ou d'elle seule que viendra la solution ou les solutions à la Question jurassienne. La solution, l'offre de partage de souveraineté, viendra du canton du Jura par rapport à un débat que nous aurons à avoir au niveau gouvernemental, au niveau du Parlement, probablement même au niveau du peuple pour ne pas dire de la société civile. Mais pour bien restituer cela, l'Assemblée interjurassienne a un mandat, une mission particulière. On compte et on lui fait confiance sur sa volonté d'avoir su mettre les gens en commun dans un projet d'institution à six districts ou six communes mais ce n'est pas d'elle seule que vient cette décision.

Peut-être aussi dans ce qui est mentionné dans les rapports intermédiaires de l'Assemblée interjurassienne, dans ce qu'on entend de part et d'autre. Alors, là, je crois pouvoir l'affirmer, le Gouvernement jurassien n'est pas actuellement séduit ou ne se sent pas dans la nécessité d'entrer en matière sur un canton BEJUNE. Cela n'a rien à voir avec le mandat premier et avec la Question jurassienne. On peut avoir des collaborations sur l'espace BEJUNE; on doit avoir des collaborations sur l'Arc jurassien; on peut réfléchir à nos collaborations sur l'espace rhénan mais cette histoire de canton BEJUNE n'a strictement rien à voir, institutionnellement, maintenant avec la Question jurassienne. Qu'on puisse imaginer qu'il y ait une étape de réunification pour ensuite être plus crédible, plus fort, plus je ne sais pas quoi, face à Neuchâtel ou à l'Arc jurassien, à chacun ses appréciations mais il n'est pas question pour nous, comme il n'a été, durant toute une période, pas question d'intégrer à chaque fois la situation des francophones de Bienne dans la Question jurassienne. Par contre, on a eu un débat au Parlement, sauf erreur l'année passée, sur l'importance du dialogue qu'aura à mener la nouvelle entité, le nouveau canton, avec Bienne comme avec les autres villes de l'Arc jurassien mais Bienne en particulier par rapport à sa population francophone.

Je crois qu'on l'a dit et redit : ce rapport-ci ne suscite ni engouement, ni déclaration fracassante. On se situe dans une position d'attente mais une position également de responsabilité. Et je crois que le message a été compris lorsque la loi «Un seul Jura» a été adoptée par le Parlement, lorsque le Gouvernement de l'époque a discuté, débattu avec le Conseil exécutif bernois sous les auspices de la Confédération, pour trouver une solution qui a permis ensuite de déboucher sur le mandat confié conjointement à l'Assemblée interjurassienne. Cette responsabilité, il nous appartient maintenant, par rapport aussi à ce que mentionnent les observateurs du Jura bernois, de la prendre non seulement en considération mais de la prendre suffisamment au sérieux pour être prêt à débattre. Mais ensuite, alors, je pense qu'on aura encore de nombreux débats ici sur les modalités, comme je l'ai dit, de discussions et de ce qu'on soumettra au peuple jurassien à un moment donné, avant l'offre de partage de souveraineté. Parce que si je reprends chaque intervention, on y voit un petit peu de tout : une volonté première de travailler dans le respect avec le Jura bernois mais on doit aussi avoir l'humilité de vérifier tous les acquis auxquels nous aurons à renoncer et de débattre sereinement au niveau jurassien pour être suffisamment crédible pour faire notre offre de partage de souveraineté.

Voilà quelques réponses inachevées, comme l'est maintenant la Question jurassienne. Merci de votre attention.

Le président : Le rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura n'étant pas conclu par un vote, nous terminons donc notre ordre du jour par ce point-là. Mais, avant de vous libérer, nous devons encore traiter la résolution adressée au Gouvernement jurassien relative au modèle de gouvernance de la HES-SO et à l'avenir de la HE-ARC.

41. Résolution no 112 Modèle de gouvernance de la HES-SO et avenir de la HE-ARC

Paul Froidevaux (PDC)

Le dossier sur la «nouvelle gouvernance HES-SO» est actuellement en phase de concertation et d'élaboration au sein du comité stratégique de la HES-SO. Le délai de dépôt du projet de la nouvelle structure de conduite de la HES-SO et de ses écoles a été fixé par les instances fédérales, au plus tard, au mois de novembre 2008.

Des recommandations qui garantissent un avenir et un rayonnement de la HE-ARC au sein de sa région ont été élaborées par la commission interparlementaire HE-ARC à l'intention du comité stratégique de la HE-ARC, qui pourra s'en inspirer lors des débats du Comité stratégique de la HES-SO.

Le Parlement jurassien invite le Gouvernement jurassien à adopter une position commune entre les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel et à soutenir les recommandations allant dans le sens du modèle de gouvernance ci-dessous, approuvé à l'unanimité des membres présents de la commission interparlementaire HE-ARC, à Neuchâtel, le 9 avril 2008 :

L'organisation de la HES-SO doit être prévue dans le sens d'une holding. Au sein de celle-ci, chaque entité régionale doit bénéficier non seulement d'une large autonomie de gestion mais aussi d'un pouvoir de décisions. Concrètement :

- Toutes les responsabilités d'ordre normatives sont entièrement assumées par la direction générale de la HES-SO, à savoir :
 - stratégie de la HES-SO en étroite collaboration avec le comité stratégique de la HES-SO;
 - définitions des fonctions et de l'organisation globale, traitements, règlements;
 - établissement des règles communes en matière de définition pédagogique et didactique des programmes;
 - établissement et conduite des règlements des études;
 - identification et conduite de la HES-SO et de son unité visuelle;
 - interface avec la Confédération, les cantons et les autres HES de Suisse;
 - relations avec les organes internationaux concernés, partenariats internationaux;
 - conduite et gestion des aspects financiers au niveau de la holding;
 - conduite et supervision du contrôle et de l'assurance qualité.
- La direction de chaque école (entité régionale) doit bénéficier de compétences propres et pouvoir assumer les responsabilités suivantes :
 - conduite des domaines qui forment l'école;
 - coordination et conduite de la recherche appliquée et développement effectuée au sein de l'école, en étroite collaboration avec les autres écoles concernées telles les HES et les universités suisses (HES-SO, HES-BE, EPF, etc.);
 - responsabilité des formations post-grades et des formations continues, qui doivent s'autofinancer;

- établissement de partenariats externes au niveau de l'école.
- 3. Les responsables de domaines assument les responsabilités fonctionnelles, à savoir :
 - harmonisation des programmes pédagogiques des formations de base;
 - coordination entre écoles des programmes de formation de chaque filière;
 - synchronisation des plans d'études de chaque filière de formation au sein de la HES-SO;
 - garantie du passage d'une école à l'autre pour tout étudiant ou étudiante.

Les responsables de domaines sont chargés de missions par la direction générale HES-SO. Ils ne peuvent en aucun cas diriger les domaines en lieu et place des directions d'école. Tout au plus, ils sont à même d'informer et de proposer les mesures adéquates à la direction générale HES-SO.

Le Parlement jurassien demande au Gouvernement jurassien de défendre les intérêts de la région ARC en soutenant les recommandations du modèle de structure de conduite de la HES-SO ci-dessus, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle convention HES-SO.

M. Paul Froidevaux (PDC): Telle une classe d'école à l'ultime cours qui précède une longue période de vacances, je sens la fébrilité gagner les rangs de l'assistance. Aussi, je ne vais par prolonger inutilement, sinon vous donner les explications que je juge indispensables.

La résolution intitulée «Modèle de gouvernance de la HES-SO et avenir de la HE-ARC» fait suite à la recommandation approuvée à l'unanimité des membres présents à la commission interparlementaire de contrôle de la HE-ARC qui s'est tenue le 9 avril à Neuchâtel.

Cette recommandation a été adressée au comité stratégique de la HE-ARC dans l'espoir qu'il s'en imprègne et s'en inspire lors des débats du comité stratégique de la HES-SO, qui doit déposer le projet de la nouvelle structure de conduite de la HES-SO et de ses écoles aux instances fédérales, au plus tard, au mois de novembre 2008. Elle a été relayée dans les Grands Conseils bernois et neuchâtelois sous la forme de motion interne.

Actuellement, selon les informations qui nous sont connues, la perspective d'une direction par domaine semble inéluctable, ce qui impliquerait la création de priorités romandes qui, par définition, ne peuvent pas être des priorités de l'Arc jurassien car les régions couvertes par la HES-SO n'ont malheureusement pas une communauté d'intérêts significative.

Vous l'aurez compris, l'enjeu fondamental de la nouvelle gouvernance HES-SO, c'est la répartition cohérente des compétences, non seulement au niveau de l'exécution mais également à celui du pouvoir de décision.

Le modèle proposé n'est pas trop contraignant et fait la part des choses entre une trop forte centralisation, qui serait nuisible, et un système décentralisé, insuffisamment efficient et qui n'aurait aucune chance d'être accepté par la Confédération

Sur ces bases, il faut considérer qu'il est possible de répondre aux exigences fédérales sans pour autant sacrifier les services rendus à l'économie régionale en formant des futurs cadres et en collaborant activement à des projets de recherche et de transfert de technologie.

Il est essentiel que les acteurs économiques d'une région puissent s'adresser à des personnes qui ont la capacité de décider au niveau local, sans demander un cautionnement à toutes les écoles partenaires ou au responsable romand du domaine, dès lors qu'ils respectent le cadre fixé au niveau faîtier, au niveau des programmes ou des orientations. Sinon, cela aurait pour effet de rallonger le circuit de prise de décision et même d'agir souvent de manière contraire, une idée intéressante pouvant être bloquée par la direction d'une autre école.

Cette résolution a pour but d'inviter le Gouvernement jurassien à adopter une position commune avec les deux autres cantons qui forment la HE-ARC et à soutenir les recommandations qui lui sont proposées. Je compte sur votre appui.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Le Gouvernement est «extrêmement satisfait» du fait que le Législatif s'intéresse au fonctionnement et surtout au mode de gouvernance de la HES-SO parce qu'il en va de la capacité décisionnelle pour la région dans le cadre des hautes écoles. En effet, s'il est extrêmement important, vital pour une région que d'avoir des formations de degré tertiaire dans la région, il est tout autant vital que cette formation puisse être en lien avec les besoins des jeunes en formation et des entreprises concernées. Et ce qui est redouté actuellement dans la perte de la capacité décisionnelle, c'est que la Suisse romande existe en tant que telle politiquement mais elle est tellement différenciée dans le besoin économique ou culturel ou social que ce qui est juste et bon à Genève ne l'est pas forcément de la même manière dans l'Arc jurassien. A ce niveau-là, notamment au niveau des transferts de compétences et au niveau des formations postgrades dans le domaine de l'ingénierie - on a beaucoup débattu de l'ingénierie - il est extrêmement important que les écoles, donc la HE-ARC, puissent maintenir un degré de compétences décisionnelles important.

A ce titre, je vais peut-être vous indiguer que le Gouvernement jurassien vient de porter approbation au rattachement formel des domaines musique et art à la convention intercantonale créant la HES-S2. Cela permet d'ailleurs d'accéder aux subventions importantes mises à disposition par la Confédération pour la HES. Et le Gouvernement indique également (je cite le courrier) : «En 1997, l'institution (donc la HES-SO) a été conçue comme un réseau d'écoles et de sites de formation. Ainsi, chaque canton de Suisse romande dispose de sa propre école ou de son site de formation mais cède une partie de sa souveraineté au profit de la HES-SO pour assurer la cohérence des formations dispensées et une gestion optimale des ressources allouées. Si l'évolution vers un modèle dépassant des sites et davantage fondé sur les domaines d'études est nécessaire, le défi - et c'est cela qui est important - est d'envisager un scénario conforme aux prescriptions fédérales tout en restant en phase avec le contexte romand. Ce dernier, en particulier sur le plan économique, est suffisamment diversifié pour qu'il soit nécessaire de tenir compte des intérêts régionaux». Pour le Gouvernement jurassien, le maintien institutionnel de la HE-ARC au sein de la HES-SO est le scénario privilégié auquel il tient, pour autant que l'école puisse disposer d'une véritable autonomie de développement et de collaboration dans

des domaines de formations postgrades, de la recherche (ce qui est extrêmement important pour les entreprises) et des relations transfrontalières par rapport à notre volonté de développer des collaborations avec l'UTBM.

Donc, bref, votre résolution va tout à fait dans le sens des débats que nous menons dans le cadre du comité de pilotage de la HES-SO et je vous remercie de l'appui manifesté à la résolution.

Au vote, la résolution no 112 est acceptée par 57 députés.

Le président : Je vous donne rendez-vous à 14.15 heures précises pour le début de nos débats de cet après-midi, en vous précisant que, sur demande du Gouvernement, notamment de Monsieur le ministre Michel Probst, nous débuterons cet après-midi avec les quatre points du Département de l'Economie.

(La séance est levée à 12.15 heures.)